

# L'ERMITAGE DE MADAME DE POMPADOUR

---

Dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine et Oise*, (année 1901) paraissait, il y a 46 ans, un article de Juste FENNEBRESQUE sur l'Ermitage. Cet article écrit dans une langue facile et de lecture agréable faisait état, çà et là, de sources authentiques et respectables : Mémoires du duc DE LUYNES, du marquis D'ARGENSON, Archives nationales.

Il pouvait donner ainsi au lecteur l'impression d'avoir épuisé le sujet.

Certes, FENNEBRESQUE avait laissé dans le vague, dans l'ombre même de nombreux aspects de la question. Mais l'Ermitage, affirmait-il, avait totalement disparu sans laisser beaucoup plus de traces dans l'histoire que sur le sol où il était apparu. Alors, là où il n'y avait plus rien, il était sans doute bien difficile de donner beaucoup de précisions. Et à tout prendre n'était-ce pas déjà quelque chose d'avoir établi qu'il n'y avait plus rien.

L'article de FENNEBRESQUE faisait donc autorité et cela d'autant plus qu'il constituait le seul travail d'ensemble qui ait jamais été consacré à l'Ermitage de Versailles.

Ayant choisi comme sujet de thèse « Deux résidences connues, mais peu étudiées de Madame DE POMPADOUR : le château de Crécy et l'Ermitage de Versailles, j'ai été amenée à consulter méthodiquement toutes les sources mises à ma disposition : mémoires du temps, documents d'archives, minutier central des notaires, etc...

Au cours de ce travail je me suis rendue compte que non seulement l'article de FENNEBRESQUE comportait de sérieuses lacunes, mais encore, qu'il récelait d'importantes erreurs.

Les documents authentiques qu'il avait consultés avaient été interprétés par lui sans ordre et méthode. Il avait confondu les plans les uns avec les autres, et avait tiré de tout cela des conclusions complètement erronées.

Les trois erreurs capitales commises par FENNEBRESQUE sont :

1<sup>o</sup> — d'avoir confondu le jardin de M<sup>me</sup> DE CHATEAURENAULT, donné par le plan 15 (arch. Nat. O'1805) avec le jardin de l'Ermitage, donné par les plans de 1756-1787-1844. Cette erreur fondamentale étant de nature à fausser complètement l'opinion que l'on peut se faire de la propriété.

2<sup>o</sup> — d'avoir présenté la maison de Madame DE POMPADOUR comme une construction à l'italienne, alors que toutes les sources nous la décrivent comme une maison d'apparence villageoise et qu'un mémoire du maître couvreur YVON (arch. Nat. O'1803) nous précise que l'habitation était couverte en ardoises.

3<sup>o</sup> — d'avoir conclu à la disparition totale de l'Ermitage. Ne dit-il pas : « combien de temps le pavillon et les constructions en dépendant sont-ils restés debout. Quand ont-ils été démolis ? Nous ne saurions le dire l'Ermitage a disparu ».

*Or l'essentiel de cette propriété subsiste encore aujourd'hui et chacun peut aller la visiter avec l'autorisation des Dames auxiliaires qui en sont les propriétaires actuelles.*

Après avoir pris connaissance des résultats de mes recherches M. Marcel AUBERT, MM. BRIÈRE et MAURICHEAU-BEAUPRÉ, qui furent mes juges de thèse, m'ont vivement invitée à remettre au point la question de l'Ermitage si déformée par FENNEBRESQUE. L'article susceptible d'induire le lecteur en erreur ayant été publié dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine et Oise*, il leur a paru normal que l'article donnant de la question une version plus conforme à la vérité parût lui aussi dans cette revue.

Ce fut également l'avis de M. LEMOINE, archiviste en Chef de S et O, qui voulut bien me réserver une large audience pour laquelle je lui exprime ici toute ma gratitude.

Et maintenant quelle forme fallait-il donner à cette étude ? Prenant nettement position sur un sujet qui avait été traité avant moi d'une façon toute différente, aboutissant à des conclusions, parfaitement opposées à celles qui avaient été émises précédemment, j'ai pensé qu'il convenait non seulement d'affirmer, mais encore et surtout de prouver. C'est pourquoi, renonçant délibérément au genre d'article qui effleure le sujet sans trop l'approfondir, qui se soucie plus d'anecdotes que de faits solidement établis, j'ai préféré soumettre au lecteur le texte même de ma thèse, du

moins de cette partie de ma thèse, qui a trait à l'Ermitage (1). Ce texte qui s'apparente, puisqu'il s'agit en l'espèce de démontrer, de prouver, à la rigueur d'un raisonnement mathématique, est nécessairement assez austère. Je m'en excuse auprès de ceux qui voudront bien me faire l'honneur de me lire.

## AVANT-PROPOS

En faisant l'acquisition de Crécy en mai 1746, Madame DE POMPADOUR, en pleine euphorie, avait voulu affirmer aux yeux de tous sa haute fortune et donner à son état, en quelque sorte officiel de maîtresse du Roi, un cadre digne de lui.

Mais Crécy, qui répondait parfaitement à ses rêves de grandeur et à son désir de paraître, ne donnait pas entière satisfaction à tous les élans de son être intime, à tous les besoins de sa nature un peu complexe.

Madame DE POMPADOUR, qui fut une grande ambitieuse, avait gardé de son origine et de sa formation bourgeoise un goût assez prononcé pour l'ordre, pour la tranquillité. Elle aspirait, dans le faste de sa brusque ascension et au sein de toutes les splendeurs où elle cheminait, à la petite demeure, confortable certes, mais assez retirée, où elle pourrait, ne fut-ce qu'entre deux ouragans, s'isoler et descendre en elle-même.

Madame DE POMPADOUR au château de Versailles ne s'appartenait pas. Elle était là au centre du tourbillon. Aucune détente possible. Elle se sentait entourée de gens jaloux de sa fortune, hostiles et prêts à la faire trébücher à la moindre occasion. Elle devait toujours être sur ses gardes. Il en résultait pour elle une grosse tension nerveuse.

A Crécy, elle était encore sur le plateau ; elle jouait encore la fatigante comédie qu'elle avait voulu jouer, mais qui n'en était pas moins épuisante.

Il lui fallait donc, de toute nécessité, une petite demeure confortable mais modeste où elle pourrait reprendre des forces dans le calme et dans le commerce d'amis éprouvés.

---

(1) à l'exception du chapitre consacré à la bibliographie critique et de quelques croquis ainsi que du passage réservé à l'histoire du jardin de M<sup>me</sup> DE CHATEAURENAULT.

Cette petite demeure devait être très proche du château où elle menait le grand combat de sa vie. Très proche, pour pouvoir s'y rendre à tous moments ; très proche, pour pouvoir en sortir à la moindre alerte.

Or, sur le chemin des Bœufs, actuellement rue du Maréchal Galliéni, non loin du Château, il existait un embryon de jardin que M. GABRIEL, premier architecte du Roi, avait aménagé pour son propre usage. Ce jardin, dont le duc de LUYNES (1) nous donne sommairement les éléments, se composait d'une petite pièce d'eau d'un potager, de bosquets et d'une maison de jardinier (2).

Tel qu'il était, il n'aurait évidemment pu suffire à encadrer la propriété, même modeste, dont rêvait Madame DE POMPADOUR. Mais il y avait tout autour de ce jardin des terrains appartenant soit au Domaine, soit au Bâtiments, où, avec l'assentiment du Roi, il était possible de trouver tous les compléments nécessaires à la constitution d'une propriété très honorable. Il y avait notamment, bordant à l'ouest le jardin de M. GABRIEL, un certain quinconce dont les arbres splendides devaient permettre à un habile jardinier, et ce jardinier fut RICHARD, de composer rapidement tout un ensemble de bosquets harmonieux.

C'est sur ce jardin de GABRIEL et sur ses entourages que Madame DE POMPADOUR jeta son dévolu. L'histoire ne nous dit pas si M. GABRIEL fut ravi de cette préférence. Du moins il fit contre mauvaise fortune bon cœur, puisque dans une lettre du 10 mars 1748, (3) il annonce lui-même la parution de ce fameux plan qui porte le N° 33 aux archives nationales et qui nous précise les limites du domaine que le Roi accorde sa vie durant à Madame DE

---

(1) LUYNES T. 9 p. 254.

(2) GABRIEL s'était en fait constitué avec cette pièce d'eau ce potager et ces bosquets un véritable jardin personnel.

Nous en trouvons la preuve, non seulement dans les mémoires du duc de LUYNES, mais aussi et surtout dans une lettre adressée par LECUYER le 8 octobre 1748 au Directeur général des Bâtiments (arch. Nat. 0°1795 F. 129) Dans cette lettre LECUYER parle d'une fuite « dans la pièce d'eau du jardin cy devant de M. GABRIEL, jardin qui intéresse aujourd'hui Madame la marquise DE POMPADOUR ». De sorte que dans la longue liste des propriétaires éminents qui se sont succédés à l'Ermitage, il n'est pas indifférent de noter que le célèbre architecte de l'école militaire, du petit Trianon et de tant d'autres chefs d'œuvre fut le premier en date, après le Roi, bien entendu.

(3) Arch. Nat. 0°1192, folio 127.

POMPADOUR. (Voir plan 33). Le brevet (1) de don de terrain daté du 1<sup>er</sup> février 1749, auquel était joint le plan 33, n'était d'ailleurs qu'une régularisation. En fait Madame DE POMPADOUR était maîtresse des lieux depuis le début de 1748. Nous verrons en effet, au cours de ce travail, que des dépenses au titre de l'Ermitage ont été engagées dès le 30 avril 1748 et que fin novembre de la même année la maison d'habitation était terminée.

Maintenant que nous connaissons le site où Madame de Pompadour a décidé d'élever son Ermitage, voyons comment elle va réaliser le projet qui lui tient tant à cœur.

Nous examinerons successivement :

- 1<sup>o</sup> — les bâtiments
- 2<sup>o</sup> — les jardins
- 3<sup>o</sup> — le financement
- 4<sup>o</sup> — la vie à l'Ermitage.

Toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous croyons nécessaire pour la clarté de notre exposé, de donner une nomenclature très brève des différents propriétaires de l'Ermitage depuis Madame de Pompadour jusqu'à nos jours.

Les exigences d'un sujet peu connu, la nécessité d'établir certains faits douteux ou controversés, nous amèneront en effet, à différentes reprises, à anticiper sur l'ordre chronologique, à parler de certains personnages avant qu'ils n'aient fait leur entrée réelle en scène. Pour qu'ils ne risquent pas de jeter la confusion dans notre récit, nous pensons qu'il est utile de les présenter.

Les différents propriétaires de l'Ermitage furent donc :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Madame de Pompadour               | de 1748 à 1764 |
| Le marquis de Marigny             | de 1764 à 1766 |
| Le duc de la Vrillière            | de 1766 à 1777 |
| La comtesse de Maurepas           | de 1777 à 1781 |
| Mesdames filles Louis XV          | de 1781 à 1793 |
| François Rivet                    | de 1793 à 1799 |
| Général baron Dentzel             | de 1799 à 1825 |
| Charles Deladrelle (teinturier)   | de 1825 à 1835 |
| Famille de Semallé                | de 1835 à 1895 |
| Dames auxiliatrices du purgatoire | depuis 1895.   |

---

(1) Bib. de Versailles. fonds Fromageot.

## CHAPITRE I

### LES BATIMENTS

Le 26 novembre 1748 le duc de Luynes écrit dans ses mémoires :

« Je vis hier une petite maison nouvellement bâtie pour  
« Madame de Pompadour, on trouvera dans ce livre un  
« plan (1) de cette maison qui en donne une idée suffi-  
« sante pour juger de sa grandeur. Ce bâtiment a été com-  
« mencé les premiers jours d'octobre et actuellement il  
« est tout meublé. On a fait sécher les plâtres autant que  
« possible à force de feu. Ce bâtiment est placé fort  
« près d'ici, à cent pas à gauche du chemin qui passe au-  
« près de l'étang où est le nouvel abreuvoir et va en  
« dehors du petit parc gagner St-Antoine et le chemin de  
« Marly. Il est un peu au-delà du chemin qui mène au  
« puits de l'angle et à La Celle. Il n'y a que cinq croi-  
« sées de face et seulement un étage ; il est composé d'un  
« petit vestibule, à droite duquel est une antichambre  
« qui sert de salle à manger et à gauche une cuisine. Ces  
« trois pièces sont sur la cour. Sur le double du côté du  
« jardin est un cabinet d'assemblée, ensuite une cham-  
« bre à coucher où est une bibliothèque ; une chaise per-  
« cée et une garde robe pour la femme de chambre. De  
« la cuisine dépendent un office et une rotisserie, un  
« passage conduit de la cave à l'Orangerie » (2)

D'autre part le duc de Luynes (3) nous révèle le nom de l'architecte de cette petite maison : « M. de Lassurance, à qui on ne peut donner assez de louanges, dit-il, a été chargé de tous les ouvrages faits à l'Ermitage ».

Le duc de Luynes, en dehors de la petite maison de Madame de Pompadour, ne fait allusion qu'à une orangerie.

En fait, le plan de De Marne, daté de 1756, nous précise que les bâtiments élevés sur la propriété de l'Ermitage formaient deux groupes bien distincts.

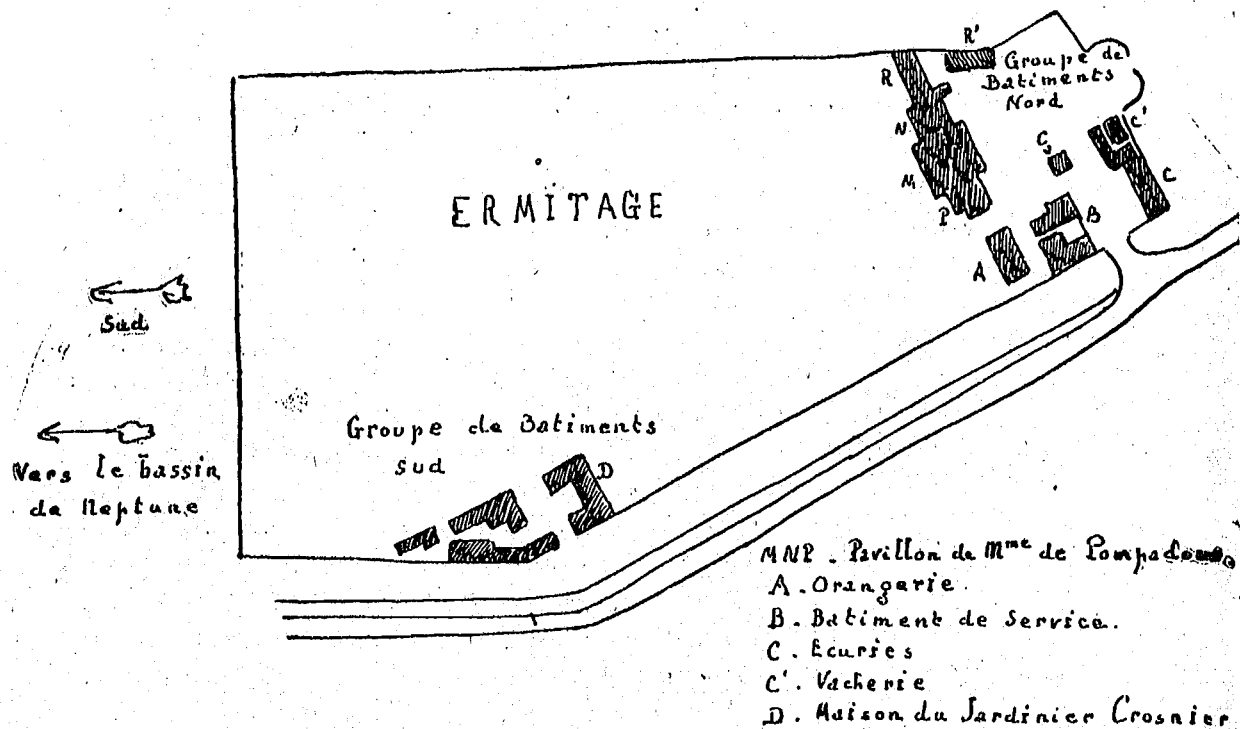
Un premier groupe situé aux confins nord de la propriété comprenait la maison même de la favorite, l'orangerie, le bâtiment de service et un long bâtiment sans doute les écuries pro-

---

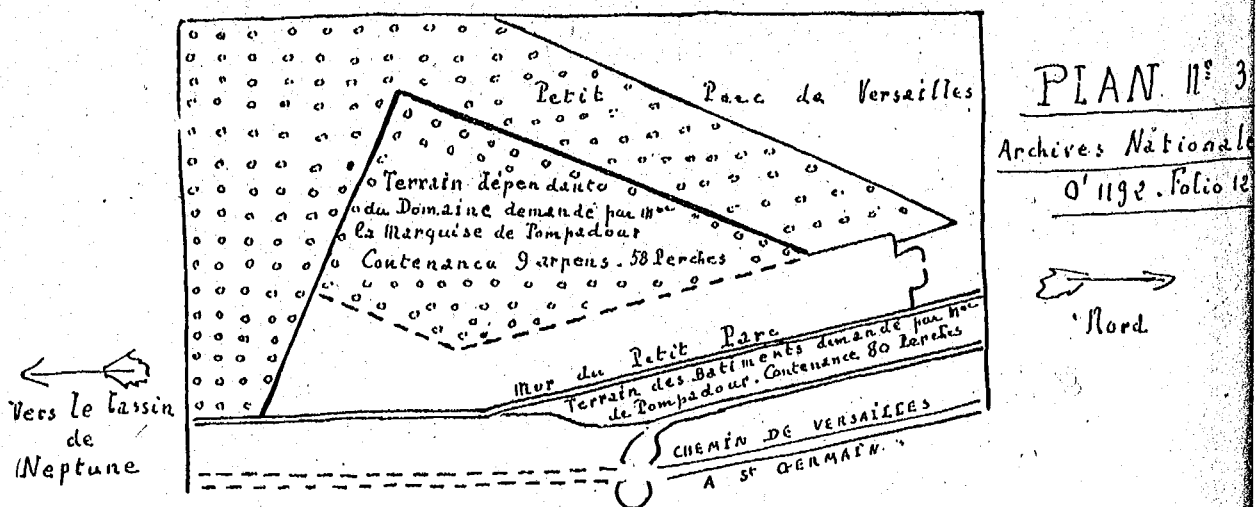
(1) Plan non retrouvé dans le manuscrit.

(2) Luynes T.9 p. 254. D'après les Dames auxiliatrices l'amorce de ce passage existerait toujours.

(3) Luynes T. 10 p. 340.



Plan extrait du plan de 1756 faisant ressortir la position des batiments de l'Ermitage



longées par un autre bâtiment servant de vacherie. En outre une petite construction située au nord-est du pavillon apparaît très nettement aussi sur le plan de De Marne.

Un second groupe appelé basse-cour, situé aux confins sud de la propriété, comprenait la maison du jardinier Crosnier antérieure à la prise de possession de Madame de Pompadour et un certain nombre d'autres bâtiments, parmi lesquels devaient se trouver la ménagerie dont parle le duc de Croy et sans doute aussi ce fameux poulailler dont parle d'Argenson (1) le 30 juin 1749, « qui coûtera 400.000 livres et qui prouve l'incapacité de M. de Tournemhem dans la gestion des bâtiments ».

Nous avons établi un plan donnant la position des deux groupes de bâtiments nord et sud. (voir p. 28)

Nous examinerons dans le détail chacun de ces groupes en commençant par le groupe nord.

#### GROUPE NORD

##### *Petite maison de Madame de Pompadour.*

##### *Extérieur.*

Nous venons de voir ci-dessus ce qu'en pense le duc de LUYNES. Une petite maison, nous dit-il, à un seul étage, à cinq fenêtres de façade, comprenant en somme cinq pièces : trois donnant sur la cour, deux donnant sur le jardin.

Tous ceux qui nous parlerons de l'Ermitage, tous ceux qui décriront la petite maison seront unanimes à nous la montrer, comme le duc de LUYNES, modeste dans ses dimensions, humble dans son architecture, charmante dans sa rusticité, élégante dans son aménagement.

Madame DE POMPADOUR, dans sa lettre à M<sup>me</sup> DE LUTZELBOURG (2) dit de son logis : « Certain Hermitage près de la grille du Dragon, à Versailles, où je passe la moitié de ma vie, il a « huit toises de long sur cinq de large et rien dessus ». Richelieu dans ses mémoires dit : « l'Hermitage de Madame « DE POMPADOUR, qui était un des lieux consacrés aux « Menus plaisirs de Louis XV, était une maison peu apparente, semblable par ses formes à une maison de fermier. « Dans l'intérieur, tout était d'un goût exquis, noble, sim-

---

(1) D'Argenson, T. V p. 496.

(2) Correspondance de Mme DE POMPADOUR publiée par M A P. Malassis (P. 101).

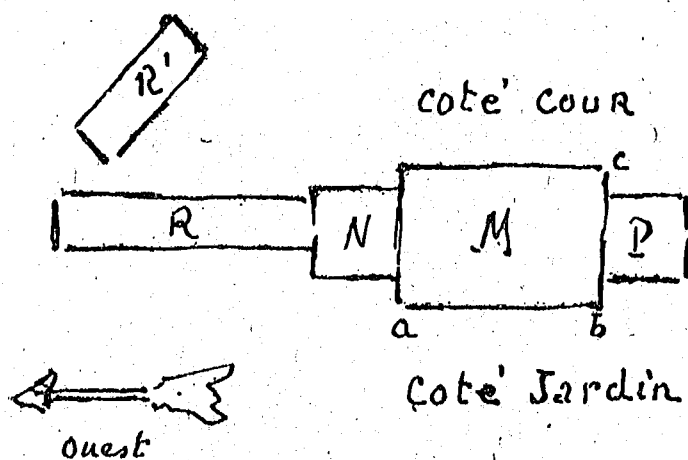


« ple et d'une propreté recherchée. Tout avait l'air dans  
« cette maison de la campagne la plus retirée ».

Tous ces témoignages sont assez concordants. La maison était petite, modeste, compagne dans ses extérieurs ; confortable, élégante dans ses aménagements.

Nous allons maintenant serrer la question de plus près et essayer de nous rendre compte de la valeur exacte de ces témoignages en examinant attentivement plans et inventaires.

Le premier plan sur lequel figure la petite maison de Madame DE POMPADOUR est, à notre connaissance, le plan de DE MARNE



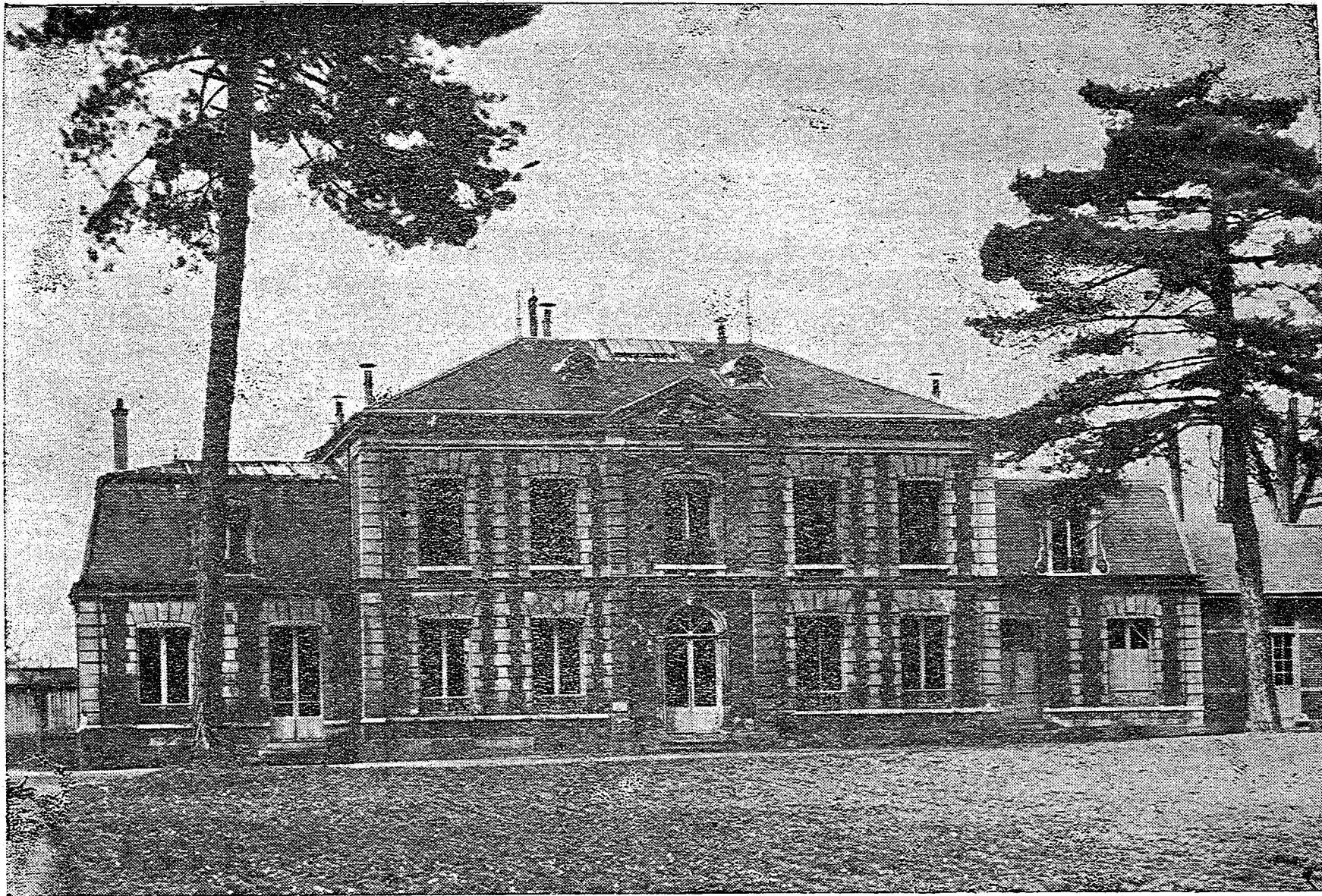
de 1756. Déjà l'immeuble, tel du moins que le décrit le duc de LUYNES, a subi une modification. A droite et à gauche du pavillon central *M*, qui est la maison primitive à cinq fenêtres de façade, apparaissent deux ailes

assez ramassées *N* et *P*. L'aile ouest est prolongée par une construction *R*, qui va jusqu'au mur de clôture ouest non loin de l'emplacement où fut ouverte plus tard la grille royale.

Si l'on examine les plans ultérieurs, on est obligé de reconnaître que la physionomie du bâtiment considéré ne se modifie pas, du moins dans sa projection horizontale. Sur les différents plans, nous relevons toujours le même pavillon central *M* ; flanqué des deux mêmes ailes *N* et *P*.

Mais où l'intérêt grandit, c'est quand, au lieu de regarder un plan, on contemple sur le terrain même de l'Ermitage, la maison qui, en cette année 1946, occupe la place exacte de la demeure de Madame DE POMPADOUR.

Cette maison, si l'on en faisait le plan, donnerait une projection horizontale rigoureusement conforme à celle donnée sur le plan de 1756 par la petite maison de la favorite, c'est à dire, un



Ermitage de Versailles. Pavillon de Mme Pompadour actuellement Maison Notre-Dame

pavillon central *M*, flanqué de deux ailes *N* et *P*. (le bâtiment *R*, lui, a disparu) (1).

Mieux, si l'on mesure la partie *a b* du pavillon de 1946, qui, notons le en passant, comme celui de 1748 a cinq fenêtres de façade, nous constatons que cette partie *a b* a 16 mètres de long c'est à dire exactement les 8 toises dont parlent le duc de LUYNES et Madame DE POMPADOUR.

Quant à la partie *b c* ses 10 mètres de profondeur correspondent exactement aux 5 toises annoncées par la marquise.

Nous sommes donc amenée à conclure que la maison de 1946, celle que l'on peut contempler aujourd'hui, après avoir franchi la grille du N° I bis de la rue de l'Ermitage (2) s'identifie d'une façon complète, tout au moins dans ses fondations et dans sa projection horizontale, à la maison représentée par le plan de 1756. La maison de 1946 ne serait donc autre que la maison de 1756.

Nous le pensons d'autant mieux qu'il n'y a vraiment pas de solution de continuité laissant peser un certain mystère dans la vie même de cette maison.

Nous savons en effet d'une façon certaine, puisqu'il nous suffit d'aller la voir, nous savons qu'il y a aujourd'hui, une maison à cinq fenêtres de façade et d'égales dimensions sur l'emplacement même de la maison de Madame DE POMPADOUR. Nous savons aussi d'une façon certaine, que cette maison est celle dont le comte DE SEMALLÉ, fit acquisition en 1835 et qu'il se borna à restaurer. Nous savons que cette maison, acquise par M. DE SEMALLÉ, lui a été vendue par un certain DELADRELLE qui la tenait du général baron DENTZELL, lui-même acquéreur en 1799 de François RIVET, adjudicataire de la propriété de Mesdames en 1793. Ainsi nous remontons à Mesdames DE FRANCE pour arriver à Madame DE POMPADOUR (3).

*La maison de 1946 et celle de 1748 sont certainement une seule et même maison.*

Ce n'est à pas dire, bien entendu, que cette maison n'a été ni

---

(1) sur un plan de 1793. (arch. Départementales de S et O p. 480) le bâtiment *R* existe encore et est qualifié de « mauvais bâtiment ».

(2) voir page 31.

(3) documents des Dames auxiliatrices.

remaniée, ni modifiée. Pour en juger, il nous faut considérer l'immeuble non plus dans sa projection horizontale qui est restée immuable, mais dans son élévation.

Il est certain que la maison primitive, celle dont parlent le duc DE LUYNES et Madame DE POMPADOUR ne comportait qu'un rez-de-chaussée. LUYNES nous dit : cinq croisées de face et seulement un étage. D'autre part, il ne mentionne que cinq pièces : trois donnant sur la cour et deux donnant sur le jardin. Quant à Madame DE POMPADOUR, elle écrit : huit toises de long sur cinq de large et rien dessus.

Pendant longtemps la maison resta certainement ce que Madame DE POMPADOUR et le duc DE LUYNES nous disent qu'elle fut à son origine, une maison à un seul rez-de-chaussée.

L'inventaire de 1764, à la mort de Madame DE POMPADOUR, assez touffu d'ailleurs et difficile à interpréter, ne mentionne que huit pièces principales susceptibles d'appartenir à la petite maison. Ce qui nous représente les cinq pièces du duc DE LUYNES, plus deux ou trois pièces provenant sans doute des deux ailes apparues sur le plan de 1756.

L'inventaire de 1782, au départ de Madame de MAUREPAS, ne fait allusion qu'à quatre pièces principales. Sans doute ne mentionne-t-il que les pièces où se trouvait du mobilier cédé par M<sup>me</sup> de MAUREPAS au Roi.

Quoiqu'il en soit, ces deux inventaires ne font apparaître ni l'un ni l'autre une augmentation du nombre de pièces principales de nature à justifier l'hypothèse de l'adjonction d'un étage au cours de la période allant de 1748 à 1782.

Donc, au début, un simple rez-de-chaussée. Certains ont voulu voir couvrant ce rez-de-chaussée, un toit à l'italienne. Nous ne les suivrons pas. Toutes les personnalités qui ont parlé de la maison de Madame de POMPADOUR ont mis en évidence son caractère campagnard. Or, les toits à l'italienne ne sont pas monnaie courante dans nos campagnes de France. Nous pensons que le toit qui couvrait la maison était un honnête toit de chez nous, à pente moyenne couvert en ardoises. (1)

---

1) Le mémoire des ouvrages de couverture de YVON pour l'année 1773 et les six premiers mois de 1774, fourni le 18 septembre 1774 mentionne : « La semaine qui a fini le 3 juillet 1773 du lundy 28 juin avoir fait une re-

Sautant par dessus deux siècles, considérons maintenant la maison de 1946. Cette maison comporte un étage au dessus du rez-de-chaussée du pavillon central, tandis que les deux ailes, les deux appentis, comme les appelle le maître couvreur Yvon, continuent à se contenter d'un seul rez-de-chaussée.

Par suite de quelles circonstances cette maison qui, en 1782, n'avait qu'un rez de chaussée a-t-elle été entre temps, pourvue d'un premier étage. C'est une histoire assez compliquée que nous allons nous efforcer de raconter aussi clairement que possible.

Lorsque le comte de SEMALLÉ prit possession du domaine en 1835, il tomba en arrêt devant le pavillon de Madame de POMPADOUR, qui pour lui n'était que la maison de Mesdames, la maison où il était venu autrefois comme Page de la grande Écurie assurer le service des princesses. « Mais il me semble bien, se dit-il, que cette maison, au temps de ma jeunesse, avait un étage au-dessus du rez-de-chaussée... Mais oui, certainement, elle avait un étage ».

Et le comte de SEMALLÉ fit réédifier cet étage, non certes pour innover mais pour rétablir les aîtres dans l'ordre ancien ou du moins dans ce qu'il était convaincu être l'ordre ancien. Déférent jusqu'au renoncement, le parfait gentilhomme se refusa d'ailleurs à habiter le pavillon, voulant le considérer comme une sorte de sanctuaire susceptible seulement d'abriter un haut souvenir.

En fait, la question de l'étage surmontant le rez-de-chaussée du pavillon de Madame de POMPADOUR pourrait se résumer comme suit :

1° Le pavillon, au temps de Madame de POMPADOUR ne comportait sûrement qu'un rez-de-chaussée.

2° Si les souvenirs du comte de SEMALLÉ doivent être considérés comme fidèles, il y avait un étage au pavillon de Mesdames un peu avant la Révolution, vers 1786, époque où le comte de SEMALLÉ venait à l'Ermitage comme page de la Grande Ecurie. Cet étage, ce ne sont vraisemblablement ni le duc de La VRILLIÈRE, ni le comte de MAUREPAS qui l'ont fait élever. Ces personnages, locataires pai-

---

cherche sur le principal pavillon et sur les apentis à côté. J'ai fourni et employé cinquante cinq ardoises neuves et encore ; la semaine qui a fini le 27 nov. 1773 aux recherches sur les combles du principal pavillon et appentis attenant et sur les combles des écuries et remises, j'ai fourni 68 ardoises neuves (arch. Nat. O<sup>r</sup> 1803) ;

sibles, paraissent avoir joui de l'Ermitage, sans modifier en quoi que ce soit la physionomie de la propriété. Par contre, Mesdames ont tout bousculé, les murs, les bassins, les limites du domaine, l'assiette et la nature des jardins.

Pourquoi n'auraient-elles pas, pendant qu'elles y étaient, modifié aussi la maison. Elles auraient eu en somme quelque raison de le faire. La maison était petite, faite pour une seule Marquise, n'étaient elles pas trois et par surcroît filles de France.

3<sup>e</sup> Ce premier étage ainsi édifié par Mesdames, fut par la suite certainement démoli entre 1793 et 1835, puisque le comte de SEMALLÉ fut obligé de le réédifier entre 1835 et 1838 pour remettre la maison dans l'état où il l'avait connue. L'auteur de la destruction de l'étage serait, s'il faut en croire les documents des dames auxiliatrices, le fabricant en toiles peintes Charles DELADRELLE qui, de 1825 à 1835, fut maître de céans et multiplia les vandalismes.

Voici semble-t-il l'histoire authentique de l'étage du pavillon de Madame de POMPADOUR, à moins que . . .

.. à moins que les souvenirs du comte de SEMALLÉ n'aient pas été fidèles. Le comte de SEMALLÉ avait 14 ans lorsque en 1786, il était appelé par son service de page à l'Ermitage.

Il ne remit les pieds dans la propriété qu'en 1835, c'est à dire environ une cinquantaine d'années plus tard. N'a-t-il pas cru alors de très bonne foi, d'ailleurs, à l'existence d'un rez-de-chaussée et d'un étage, alors qu'il n'y aurait jamais eu qu'un seul rez-de-chaussée. Cette hypothèse apparaît comme assez raisonnable si l'on considère que toutes les réparations et modifications ordonnées par Mesdames sont abondamment enregistrées dans des documents d'archives. Alors que nous savons par le menu qu'elles ont demandé le déplacement de la clôture *Est* de leur parc, qu'elles ont demandé le comblement du bassin Sud, qu'elles ont exigé la réfection de tel ou tel chemin accédant à la propriété et tant d'autres choses encore, il n'y aurait aucun document d'archive mentionnant le plus important peut-être de tous ces travaux, la construction d'un étage au dessus du corps de logis principal. Cela est évidemment possible mais tout de même assez singulier.

### *Intérieur*

Après avoir étudié la petite maison de Madame de POMPADOUR

dans ses aspects extérieurs, essayons de nous faire une idée de ce qu'elle pouvait être à l'intérieur. Tous ceux qui en ont parlé sont d'accord pour nous dire que ses aménagements étaient à la fois confortables et élégants, mais sans donner pour cela les précisions que nous aurions tant aimé avoir. Le duc de Croy nous dit bien cependant (1) « qu'il vit avec plaisir une pendule de la marquise, avec un serin sifflant plusieurs airs, faite avec soin », mais ce détail amusant est peu de chose.

L'inventaire de 1764 (2) nous donne des précisions sur le mobilier, il nous apprend que dans les pièces principales les bergères, fauteuils, canapés et chaises étaient recouverts en fine perse, que les rideaux de toile étaient encadrés également de perse. Dans un petit salon donnant sur le jardin se trouvait une table à écrire en bois de palissandre, garnie d'un encrier, d'un poudrier et d'un porte éponge en argent. Le salon qui lui faisait suite devait être fort élégant avec ses quatre petites encoignures dont deux à jour en bois de palissandre et deux autres en bois violet à deux guichets fermant à clef et à dessus de marbre d'Alep. En outre, ce salon contenait une commode en bois de palissandre et violet à deux petits et un grand tiroirs avec un dessus de marbre brèche d'Alep, des sièges recouverts en perse et des rideaux blancs encadrés de perse. Comme éclairage deux bras de cheminée à deux branches ornés de bobèches de cuivre émaillé.

Nous espérions que les inventaires de 1764 et de 1782 nous donneraient quelques précieuses indications sur la décoration même des pièces. A la vérité nous n'avons glané que bien peu de choses. Certaines d'entre elles possédaient vraisemblablement de belles boiseries et des peintures, puisque des artistes sculpteurs décorateurs tels que Rousseau et Verberckt et un artiste peintre tel que Rysbrack ont travaillé pour l'Ermitage. (3).

L'inventaire de 1764 mentionne sous le n° 1386 quatre tableaux représentant des sujets de dévotion indiqués pour mémoire et non prisés ; sous le N° 1.392 un petit tableau peint sur toile, représentant un amour dans sa bordure de bois doré prisé 40 livres. Un

---

(1) page 214 de ses mémoires.

(2) Arch. Nat. Et. LVI liasse 113 pub. par Cordey p. 100 à 105.

(3) J.A. Le Roi, p. 118.



certain nombre de glaces avec trumeaux sont également citées pour mémoire et non prisées. L'inventaire de 1782 (1) est un peu plus précis. Dans une pièce appelée « le Sallon » il cite : « Deux tableaux en dessus de porte « peints sur toile représentant un pot « de fleurs dans leur bordure peint en blanc. Prisé 18 livres ».

Dans une pièce appelée « *Pièce ensuite du sallon* » il cite « deux « tableaux en dessus de porte peints sur toile représentant des « fleurs dans leur parquet de bois. Lintot peint en blanc. Prisé 18 « livres ». Il cite aussi : « Un grand panneau garni en papier de « chine et un tableau de dessus de porte représentant un pot de « fleurs dans sa bordure peint en gris sculpté. Prisé 72 livres. »

Dans une pièce appelée « *antichambre* » il cite « deux tableaux peints sur toile représentant des trophées de chasse ». Dans une pièce appelée « *salle à manger* » il cite, « deux tableaux de dessus de porte peints sur toile dans leur cadre de bois sculpté ».

Ces inventaires, si sommaires et si peu probants qu'ils soient, nous apprennent pourtant que les dessus de porte des pièces principales étaient garnis de tableaux encadrés de bois sculpté et que les glaces, nombreuses d'ailleurs, étaient généralement agrémentées de trumeaux. Ces particularités sont déjà de nature à nous édifier sur le soin apporté à l'aménagement des intérieurs. Si, d'autre part, nous relevons sur les inventaires les prix des meubles qui garnissaient les différentes pièces, prix confortables, si par dessus tout nous voulons bien considérer que Madame de Pompadour avait une solide réputation de femme de goût, nous sommes amenée à penser, comme ceux qui l'ont visitée autrefois, que la petite maison de la favorite, sous son enveloppe rustique, était vraiment le « charmant bijou » dont Louis XV était si épris.

Et maintenant, reste-t-il aujourd'hui, dans la petite maison toujours debout dans son gros œuvre, quelque chose des élégances passées ? Nous n'avons pu aller nous-même nous en rendre compte. Le pavillon (2) de Madame de Pompadour est actuellement résidence des novices et soumis à une cloture rigoureuse.

---

(1) Arch. Nat. O' 1804.

(2) appelé aujourd'hui, par les Dames auxiliatrices maison Notre-Dame.



Mais mère Marie-Philippe (1) nous a donné l'assurance qu'il ne restait à l'intérieur aucun vestige de la décoration d'autrefois. Ni boiseries, ni glaces, ni cheminées, tout a été enlevé. Des murs nus blanchis à la chaux, comme il sied à une demeure où l'on fait profession de mépriser les choses d'ici bas, voilà tout ce qu'il reste du nid capitoné de la Pompadour.

### AUTRES BATIMENTS DU GROUPE NORD.

Dans le groupe nord, le plan de 1756 nous précise qu'il y avait outre le pavillon de Madame DE POMPADOUR, un bâtiment A, un bâtiment B, un bâtiment C, un bâtiment C1, un bâtiment C2 (voir plan page 28)

#### *Bâtiment A (Orangerie)*

Le bâtiment A était certainement l'Orangerie. Quelles preuves en avons-nous ? D'abord il est indiscutable qu'il y avait une orangerie et cela dès 1748, puisque le duc de LUYNES dans ses mémoires, à la date du 26 novembre 1748, parle d'un passage qui conduit de la cave à l'orangerie.

L'inventaire de 1764 passe sous silence l'orangerie mais, non les orangers, au nombre de 87, de différentes grandeurs et de différentes hauteurs. Nous sommes alors au mois d'août, les orangers sont dans le jardin et non dans l'orangerie, c'est normal.

Par contre, dans l'inventaire de 1782 l'orangerie est formellement mentionnée et comme nous sommes cette fois-ci en mars, elle abrite, nous dit le commissaire-priseur d'alors, 50 orangers et citronniers de différentes grosseurs dans leurs caisses peintes en vert, sans préjudice des lauriers salonniers, oliviers, etc... qui leur font escorte.

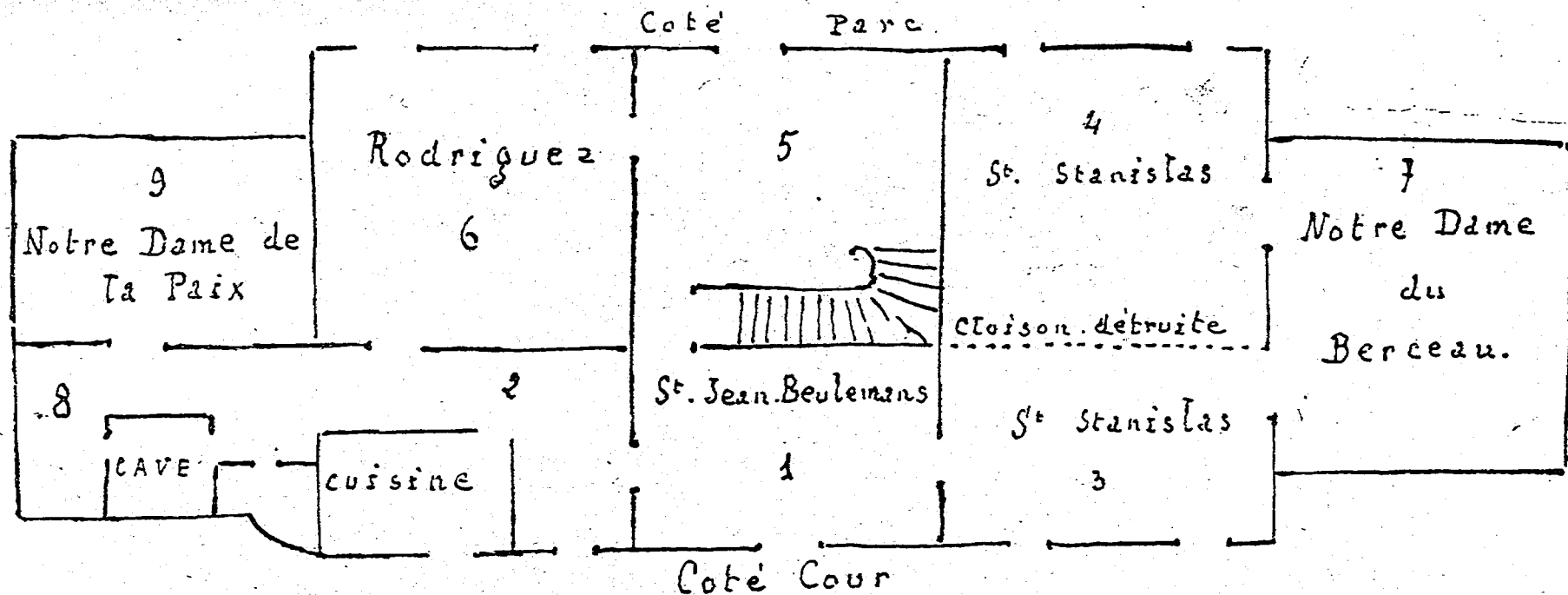
Pourquoi disons-nous que cette orangerie qui existait sûrement n'est autre que le bâtiment A, bien que nul plan consulté aux archives ou ailleurs ne le mentionne formellement ? C'est que, sur l'emplacement de ce bâtiment A du plan de 1756, existe aujourd'hui encore un bâtiment de même forme qui était incontestablement

---

(1) Mère Marie-Philippe a bien voulu, en outre, nous établir un plan du rez de chaussée que nous avons reproduit.

Ce plan, s'il en était besoin, nous confirmerait dans l'opinion que le pavillon de 1946 est bien le pavillon élevé en 1748 pour Madame de Pompadour et décrit par le duc de Luynes.

Plan du rez-de-chaussée du pavillon Notre-Dame. Ancien pavillon de Mme de Pompadour, tel qu'il se présente en 1946.



Le plan ci-dessus représente le rez de chaussée actuel du Pavillon Notre Dame et répond bien dans son ensemble à la description faite par le duc de Luynes du pavillon de Madame de Pompadour.

Le duc de Luynes dit : « Il n'y a que 5 croisées de face et seulement un étage. Il est composé d'un petit vestibule à droite duquel est une antichambre qui sert de salle à manger et à gauche une cuisine. Ces trois pièces sont sur la cour. Sur le double du côté du jardin est un cabinet d'assemblée, ensuite une chambre à coucher où est une bibliothèque, une chaise percée et une garde-robe pour la femme de chambre. De la cuisine dépendent un office et une rotisserie.

La pièce N° 1 (St Jean de Beulemans) doit représenter le petit vestibule.

La pièce N° 2 doit représenter, la cuisine et ses dépendances, dont la destination n'a pas changée.

La pièce N° 3 (St Stanislas, nord) doit représenter l'antichambre servant de salle à manger.

La pièce N° 4 (St Stanislas, sud) doit représenter le cabinet d'assemblée.

La pièce N° 5 doit représenter sans doute le prolongement du cabinet d'assemblée, cette pièce de réception ayant sûrement une importance plus grande que les autres pièces.

La pièce N° 6 (Rodriguez) doit représenter la chambre à coucher où est une bibliothèque.

Les pièces 7, 8 et 9 correspondant aux appendis apparus sur le plan de 1756, ne sont pas mentionnées par le duc de Luynes.

une orangerie en 1835. M. de SEMALLÉ, en effet, prenant possession de l'ensemble de la propriété en 1835 et ayant décidé de ne pas habiter le pavillon qui avait abrité Mesdames de France, dut se constituer une demeure. Il installa ses appartements privés dans le bâtiment *B* dont nous parlerons bientôt et ses appartements de réception dans l'orangerie (bâtiment *A*) (1).

Le bâtiment *A* était donc indiscutablement une orangerie en 1835. Mais cette orangerie de 1835 était certainement aussi celle dont parle en 1816, quinze ans plus tôt, le général Baron DENTZEL dans sa description de la propriété. (2).

Or, le général Baron DENTZEL, rappelons-le, devint propriétaire de l'Ermitage en 1799. L'orangerie dont il parle est donc évidemment celle de Mesdames de France, celle de Madame de Pompadour, celle du plan de 1756. D'ailleurs il suffit de regarder le bâtiment *A* dans sa partie centrale du moins, pour se rendre compte qu'il est nettement XVIII<sup>e</sup> siècle. (3).

Sa destination première est d'autre part bien affirmée par la porte monumentale qui occupe le centre du bâtiment, porte dont la largeur et la hauteur permettaient aux arbres de fortes dimensions d'en franchir facilement le seuil sur leur charriots.

Nous avons dit que le bâtiment *A*, dans sa partie centrale du moins, était nettement XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment *A* se compose en effet de trois parties : une partie centrale qui représente l'ancienne orangerie de Madame de POMPADOUR et qui s'affirme sans aucun doute possible XVIII<sup>e</sup> siècle ; deux ailes plus petites qui ont été ajoutées au bâtiment central, sans doute entre 1835 et 1838, par le comte de SEMALLÉ, lors de la transformation de l'orangerie en appartements de réception et qui ne s'apparentent à aucun style bien défini.

De ce que nous avançons ci-dessus, on pourrait donner les preuves ci-après :

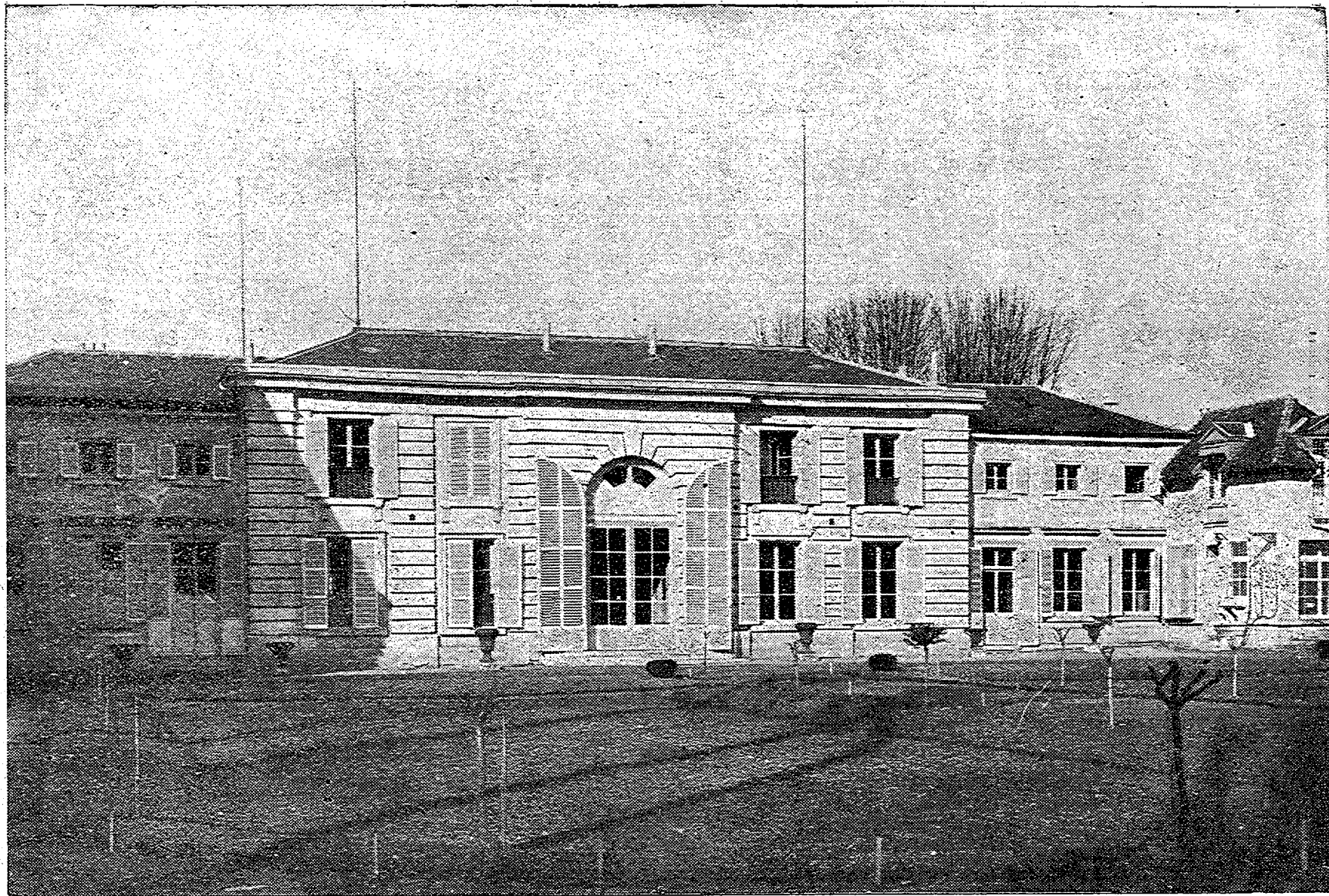
1<sup>o</sup> — Les religieuses auxiliatrices, détentrices de la tradition orale des Semallé, le pensent ainsi.

---

(1) Documents des Dames auxiliatrices. Mse. de Gourmont P. 12 de sa brochure « la comtesse de Semallé à l'Ermitage ».

(2) Documents des Dames auxiliatrices.

(3) voir PL. page 41.



Ermitage de Versailles. Orangerie

2. — La longueur de la partie centrale est de 23 mètres, ce qui correspond très sensiblement aux 80 pieds donnés par le baron DENTZEL (1).

#### BATIMENT B (Bâtiment de service)

Le bâtiment *B* sur le plan de 1756, est très caractéristique par la forme qu'il affecte. Nous n'avons trouvé sur aucun document antérieur à Mesdames quelles pouvait être sa destination. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il existe en 1946, à la même place, un bâtiment de même forme. Nous pouvons affirmer également que ce bâtiment de 1946 existait déjà du temps de Mesdames de France, puisqu'il abritait alors les pages de service et que le comte de Semallé, du temps où il était de la Grande Ecurie, y logea fréquentes fois. Pour les raisons que nous avons développées dans l'étude de l'orangerie il y a lieu de penser que le bâtiment de 1946 est le même que le bâtiment *B*, du plan de 1756. Certes, il a été, dans son aménagement intérieur, sérieusement remanié, notamment par le comte de Semallé entre 1835 et 1838, lorsque ce dernier y installa son domicile familial. A cette époque la cour intérieure a été couverte d'une verrière.

Parlant de ce bâtiment *B*, les documents des Dames auxiliatrices précisent : « quant au bâtiment de service, il servit sous Louis XVI aux pages lorsqu'ils venaient à l'Ermitage ».

De l'ensemble de toutes ces considérations et de toutes ces précisions, nous tirerons cette conclusion que le bâtiment *B* du plan de 1756 existe toujours, qu'il a abrité successivement le personnel de service attaché à l'Ermitage, puis les pages de Mesdames, puis la famille du comte de Semallé. Aujourd'hui c'est la maison St. Régis, ainsi nommée en l'honneur de la dernière fille du comte de Semallé, morte sous l'habit des Auxiliatrices au début de la dernière guerre mondiale.

#### BATIMENT C (Ecuries)

Nous n'avons rien trouvé nous permettant d'identifier le bâtiment *C* du plan de 1756. Ce bâtiment qui existe encore, semble-t-il, sur un plan de 1787 a disparu depuis. Nous pensons qu'il pou-

---

(1) Documents des Dames auxiliatrices : Description de l'Ermitage par le Baron DENTZEL jointe à la lettre qu'il écrivait au chevalier de Ste Ville le 29 février 1816.

vait s'agir là d'un bâtiment contenant remises, écuries et greniers à foin. Nous le pensons pour les raisons suivantes :

1<sup>o</sup> — Tout d'abord, il est certain que la propriété contenait remises et écuries. La preuve, s'il en était besoin, nous serait donnée par le mémoire du maître couvreur Yvon (1) qui nous précise : « la semaine qui a fini le 27 novembre 1773 aux recherches sur les combles du principal pavillon et appentis attenants et sur les combles des *écuries et remises*. J'ai fourny 68 ardoises neuves ».

2<sup>o</sup> — Cette écurie, puisqu'elle existait surement, devait être nécessairement dans le groupe Nord des bâtiments.

C'est, en effet, dans la partie nord de la propriété que le plan de 1756 nous montre la principale entrée de l'Ermitage. Mieux, sur un plan sans date, antérieur à 1779, puisque le chemin des Bœufs n'a pas encore cédé la place à la rue de Maurepas (2), cette entrée est qualifiée de « Porte cochère, entrée de l'Ermitage. (3). Porte cochère, n'est-ce pas là une indication précieuse. D'autre part, c'est encore dans la partie nord de la propriété que se trouve la grille d'honneur, dite aussi grille royale, par où accédaient les carrosses de la cour sous Mesdames. Toutes ces raisons nous portent à croire que les écuries et remises se trouvaient dans la partie nord de la propriété, là où de larges entrées et sorties donnaient des accès faciles aux lourds équipages de l'époque.

3<sup>o</sup> — Si les écuries étaient dans le groupe Nord, comme elles ne sauraient être ni le bâtiment A ni le bâtiment B dont nous connaissons le destination, elles ne pouvaient évidemment s'identifier qu'au bâtiment C.

#### *Bâtiment C<sup>1</sup> (Vacherie)*

A la suite du bâtiment C se trouve, sur le plan de 1756, un bâtiment C<sup>1</sup> caractérisé par une sorte de chemin en équerre qui le divise en deux parties. Ce bâtiment, qui existe toujours dans la même forme et à la même place en 1793, est appelé « Vacherie » sur un croquis, joint à l'appui d'une lettre du citoyen Charton

---

(1) Arch. Nat. O. 1803.

(2) Devenue plus tard rue du Maréchal Galliéni.

(3) Arch. Nat. O' 18683

relative à l'acquisition éventuelle par ce dernier du domaine de l'Ermitage.

Il semble ainsi bien établi que ce bâtiment, qui a conservé de 1756 à 1793 sa perennité de forme au même emplacement, a dû entre ces deux dates conserver la même destination. Vacherie en 1793, il fut sans aucun doute vacherie dès l'origine de la propriété.

### *Bâtiment C<sup>2</sup> (petit pavillon)*

Non loin de la vacherie apparaît une petite construction qui pourrait bien être le « Cabinet étant dans le jardin » mentionné dans l'inventaire de 1764. Nous n'avons que peu de renseignements sur ce pavillon. Nous savons seulement qu'il était flanqué d'une garde-robe, que son ameublement au moment de l'inventaire se composait « d'un canapé de trois places et de trois chaises, le tout à dossier ployant, couvert de perse fond blanc ». Mobilier prisé 100 livres. (1). Nous savons aussi, et là s'arrêtent les indications fournies par l'inventaire, que dans le bosquet faisant vis-à-vis au pavillon, trônait un amour en plomb peint en blanc. Nous aimons à nous imaginer ce pavillon comme une sorte de salon de conversation ou de jeux, construit dans l'esprit du charmant pavillon français du Petit Trianon au milieu de jolis bosquets et non loin des bâtiments abritant la laiterie et la vacherie.

### GROUPEMENT SUD

Le groupement sud se composait d'une série de bâtiments dont un seul nous est connu, celui du jardinier concierge CROSNIER.

Nous savons exactement quel était son emplacement qui nous est explicitement précisé par le plan sans date dont nous parlions il y a un instant. Nous savons par le duc DE LUYNES que ce bâtiment existait avant l'entrée en jouissance de Madame DE POMPADOUR (2).

Nous savons qu'en juillet 1775, le duc DE LA VRILLIÈRE demanda : « l'exhaussement du logement du jardinier qui n'a qu'une pièce pour faire coucher huit enfants » (3).

---

(1) Arch. Nat. Et. LVI liasse 113.

(2) T. 9-P. 254.

(3) Arch. Nat. 0'1803.

Nous savons enfin que le 31 août 1782, Madame ADELAÏDE demanda et obtint, semble-t-il, le 13 avril 1783, la mise en bas de la maison du jardinier et sa reconstruction sur un nouvel alignement (1).

En dehors du bâtiment du jardinier (D) nous ne savons rien sur les divers autres bâtiments du groupe sud si non qu'un plan daté du 6 septembre 1754 (2) qualifie cet ensemble ou du moins l'emplacement où se trouve cet ensemble de « basse-cour de l'hermitage ».

Nous pensons que ces bâtiments devaient comprendre, la ménagerie, les poulaillers, les volières, dont parlent les uns après les autres tous ceux qui ont visité l'Ermitage. C'est là probablement que le duc DE CROY a admiré le faisan <sup>17</sup> couleur de feu et jaune d'or dont il dit qu'il n'avait jamais vu si bel oiseau. C'est là évidemment que fut édifié le fameux poulailler qui indigna si fort d'ARGENSON le 30 juin 1749.

De cet ensemble pittoresque, ménagerie, poulaillers, volières, on constate encore l'existence sur le plan de 1787, mais après, qu'en est-il advenu ? Nous verrons, en étudiant les jardins, que le déplacement du mur de clôture du côté de la rue de l'Ermitage, décidé au début de 1783, devait entraîner la destruction de la maison du jardinier pour remise à l'alignement. Nous verrons aussi qu'à la même époque, la transformation des jardins à la française en parc anglais fut décidée. Il est probable que les bâtiments du groupe sud, la basse-cour de l'Ermitage, disparurent dans cette tourmente, probablement entre 1787 et 1791. Une nouvelle basse-cour fut sans doute, à cette époque, réaménagée du côté des écuries, dans le groupe nord. Nous en trouvons la preuve dans le passage ci-après de la note du général Baron DENTZEL : « l'Autre façade du pavillon de « Madame DE POMPADOUR donne sur les  
« coures et jardins. De ce côté se trouve la basse-cour, les  
« écuries, les étables, laiterie, buanderie, bâtiment de ser-  
« vice, une orangerie, salle de bain, volières, etc ... » (3).

---

(1) Arch. Nat. 0'1804<sub>3</sub>

(2) Arch. Nat. 0,1868<sub>3</sub>

(3) documents des Dames auxiliatrices.



Nous en trouverions peut-être une seconde preuve dans l'existence actuelle, dans le groupe nord, de petits bâtiments qui ne figurent pas sur le plan de 1756 et qui ont sans doute surgi lors de la disparition de la basse-cour de 1748.

Aujourd'hui donc il ne reste plus rien de cet ensemble de bâtiments du groupe sud qui constituait la basse-cour de l'Ermitage. Deux propriétés, portant les N° 33 et 35 de la rue du Maréchal Galliéri en occupent l'emplacement. Le N° 35 possède un jardin assez vaste qui n'est autre que l'ancien potager et l'ancienne pièce d'eau de GABRIEL. Quelques vieux bancs de pierre couverts de mousse où se sont probablement assis tant d'hôtes illustres restent seuls, témoins mélancoliques des temps révolus.

Notons cependant que le pavillon du concierge de ce N° 35 pourrait bien être le dernier vestige d'une construction élevée par Mesdames après les grands bouleversements ayant entraîné la disparition du groupe de bâtiments sud.

M<sup>me</sup> SANGNIER, propriétaire de la villa portant le N° 35 a eu, en effet, l'obligeance de nous préciser que le logement de sa concierge était le pavillon nord d'une vaste maison habitée autrefois par ses grands parents. Cette maison se composait d'une partie centrale flanquée de deux pavillons d'aile. Le pavillon sud et la partie centrale furent démolis au temps de sa jeunesse et remplacés par la villa actuelle construite un peu en retrait. Quant au pavillon nord, il fut conservé et attribué comme logement au concierge.

Or, particularité très intéressante, les titres de propriété relatifs à cette maison précisaient qu'elle avait été construite sous le règne de Louis XVI. Nous disons précisaient car malheureusement ces titres ont été récemment détruits par les Allemands.

Bâtie sous Louis XVI et sur le terrain de l'Ermitage, la maison des grands parents de M<sup>me</sup> SANGNIER ne pouvait être évidemment qu'une construction élevée à la diligence de Mesdames.

Remarquons par ailleurs que le plan de 1844 fait apparaître très nettement un bâtiment rigoureusement semblable à celui décrit par M<sup>me</sup> SANGNIER à l'emplacement exact où se trouve actuellement le pavillon du concierge du N° 35. Ce bâtiment sur le plan de 1844 est flanqué au nord de deux autres petites constructions qui ont du reste disparu.

Quelle pouvait être la destination de cette maison en réalité assez vaste, élevée par Mesdames et dont les restes abritent aujourd'hui le concierge du N° 35 de la rue du Maréchal Galliéni ? Est-ce le nouveau logis du jardinier, celui que l'on devait reconstruire à l'alignement du mur de 1783 ? Nous ne le pensons pas. M<sup>me</sup> SANGNIER, parlant de cette maison, nous dit en effet, qu'elle était très importante. Les parquets de l'aile qui subsiste sont très soignés. D'autre part, provenant des parties démolies, onze belles cheminées Louis XVI ont été retrouvées servant de dalles à un puits perdu dans le jardin. Une telle propriété ne convenait évidemment pas à la condition nécessairement modeste d'un jardinier concierge.

Le nouveau logis de ce dernier serait à notre avis, plutôt à identifier, dans un des deux petits bâtiments disparus flanquant au nord, sur le plan de 1844 la grande maison qui nous intéresse. Mais alors, nous le répétons, quelle pouvait bien être la destination de cette dernière. Le problème est posé sans être résolu.

## CHAPITRE II

### LES JARDINS

#### *Origine des jardins*

La petite maison de Madame DE POMPADOUR était entourée par un vaste et beau jardin. Le brevet du 1<sup>er</sup> février 1749 et surtout le plan qui l'accompagne nous donnent d'une façon précise les limites de la propriété et sa capacité exacte : 19 arpens, 58 perches dépendant du Domaine et 80 perches relevant du service des bâtiments (voir plan 33, page 28).

Le duc DE LUYNES, toujours bien renseigné note dans son journal à la date du 22 novembre 1748 (1).

« Le jardin auquel on travaille actuellement sera fort grand, d'autant plus que le Roi a permis qu'on y enferme une partie d'un quinconce que l'on voit à droite du chemin qui va traversant le parc à Marly. Il y avait anciennement, un peu en deçà de la nouvelle petite maison, une pièce d'eau qui était destinée pour recevoir l'égout des eaux de Versailles sortant de l'étang qu'on appelle l'étang de Clagny. Lorsque cet étang fut comblé il y a

---

(1) LUYNES T. 9 p. 254.

« environ dix ans et que l'on fit l'abreuvoir qui est actuellement, cette pièce d'eau d'égout devenant inutile, Monsieur GABRIEL, aujourd'hui premier architecte demanda permission au Roi de faire combler l'étang, il fit planter un potager ; il y ajouta quelques bosquets mais sans aucune habitation que la maison du jardinier. C'est ce potager et ces bosquets avec l'addition du quinconce qui fut le grand jardin de Madame DE POMPADOUR ».

Le plan de l'abbé DE LA GRIVE nous situe la petite pièce d'eau, reste de l'étang comblé, dont parle le duc DE LUYNES et nous situe par la voie de conséquence l'emplacement du potager dont Madame DE POMPADOUR peut constater l'existence lorsqu'elle entre en possession du domaine.

Nous avons dressé un plan très sommaire qui tenant compte à la fois des indications données par le plan N° 33, par le plan de l'abbé DE LA GRIVE, et par le duc DE LUYNES, doit présenter, assez approximativement, la physionomie des lieux en avril 1748 lors de la prise de possession par Madame DE POMPADOUR. (Voir croquis, page 52).

#### *Aménagement des jardins.*

Cette physionomie ne tarda pas du reste à se modifier complètement. Dès novembre 1748, le duc DE LUYNES (1) et M. D'ISLES (2) constatent en effet qu'on travaille aux jardins.

Sous la direction de RICHARD (3), le prestigieux jardinier de Trianon, aidé des sieurs DE BALIEU et CROSNIER, l'ébauche d'un grand parc à la française commence à se dessiner. Ici on creuse, là on remblaie, là on nivelle. Des perspectives s'amorcent, des allées s'ouvrent, dans le quinconce des arbres tombent, tumultueux désordre qui prélude aux harmonies de demain.

On crée, mais on restaure aussi. On restaure la fameuse pièce d'eau de M. Gabriel. Il en aurait coûté 4000 livres si l'on s'était contenté de cimenter les parois, mais comme il a fallu recouvrir de glaise le fond du bassin, les travaux se sont montés à 10.000 livres.

---

(1) LUYNES T.9 p. 254.

(2) Lettre de M. D'ISLES, au Directeur général des bâtiments.  
Arch. Nat. O'1191

(3) Le Roi. Relevé des dépenses de Mme DE POMPADOUR p. 118 à la date du 11 juillet 1749 nous lisons : « payé à DE BALIEU fleuriste 2684 L. 6 s. . Le 10 avril 1750, payé 1684 L. 6 s. à CROSNIER jardinier le 15 avril 1750, payé 1179 liv. 12 s. à CROSNIER. Le 16 octobre 1750, payé 7847 L. 10 d. à RICHARD Fleuriste »

de plus. Commencés fin 1748, ils ne furent terminés qu'en octobre 1749 malgré l'impatience de la marquise, qui se devine aux nombreux comptes rendus faits par Lécuyer à la Direction générale des Bâtiments. (1)

En décembre 1748, dans le domaine qui prend forme, on est en pleine action. Les parterres se couvrent de rosiers. On plante dans les allées et les bosquets de nombreux arbustes, des lilas, des seringats, des chèvrefeuilles, des acacias, arbres de judée et autres (2).

En 1750 on travaille encore. Madame de Pompadour fait défoncer un potager et demande pour assécher le terrain quelques voyages de gravois (3). Il s'agit probablement du potager ou d'une partie du potager établi par Gabriel sur l'emplacement de l'ancien étang, ainsi se justifierait la nécessité de dessèchement dont il est question.

Si du reste on travaille encore aux jardins en 1750, il semble bien qu'ils s'agisse là des derniers coups de pioche et que le « charmant bijou » soit bien près d'être mis en place dans son écrin. Dès 1749, Louis XV aime à s'y promener, il y vient, il y revient, il s'y complait visiblement. Rappelé à Versailles par d'importantes obligations familiales, il sait toujours trouver l'heure de liberté où il pourra se rendre dans son cher « Hermitage ». Nous savons bien qu'il s'intéresse au développement des travaux. Nous savons bien aussi qu'il y a là, dans la petite maison de huit toises de long, Madame de Pompadour et, qu'en cette année 1749, c'est pour le Roi un puissant attrait... Mais il n'y avait pas que l'Ermitage comme lieu de rendez vous et si la propriété n'avait encore été qu'une ébauche malplaisante, pense-t-on que Louis XV serait venu si souvent s'y promener et y souper avec ses familiers !

#### *L'appréciation des contemporains.*

Certainement en 1750 le jardin est terminé. N'est-ce pas le 3 avril de cette même année que le duc de Croy, après avoir « mangé

---

(1) arch. Nat. O'1795 fol. 142-143-149-150 et 154.

(2) Commande de fleurs et d'arbustes que M<sup>me</sup> de Pompadour fait remettre au directeur général des bâtiments. Arch. Nat. O'1191 F. 325.

(3) Lettre de M. de Tournehem à Lecuyer. Fonds Fromageot bib. de Versailles.

« un morceau » à l'Hermitage avec le roi et Madame de Pompadour et après avoir constaté que le souverain est au moins aussi amoureux que jamais de la favorite, dit encore : « Nous vîmes toutes les belles fleurs, la ménagerie, les plantes rares dont une sensitive en fleurs et tout ce joli lieu qui avait tant coûté ». (1).

Le jardin de l'Ermitage fut certainement une très belle réussite. Tous ceux qui eurent l'occasion de le parcourir sont unanimes à en vanter les agréments.

C'est encore Croy, en janvier 1754 qui dit : « Nous parcourons avec le Roi tout l'Hermitage, les serres, la ménagerie et tout ce joli endroit. » (2).

En mai 1754, le même duc de Croy se rend à l'Ermitage avec les ducs de Fleury et d'Havré. La marquise charge le duc de Chaulnes de faire les honneurs. Croy très admiratif, trouve : « qu'il « n'y a rien de si joli que le goût qu'elle a mis dans ce petit séjour. « J'admiraïs surtout ses fleurs, c'était des jacinthes alors et dans « sa ménagerie une espèce de faisan couleur de feu et jaune d'or. « Je n'ai jamais vu un si bel oiseau ».

### *Le témoignage des plans*

En dehors des appréciations flatteuses mais nécessairement imprécises de leurs admirateurs, nous pouvons nous faire une idée très exacte de ce qu'étaient les jardins grâce au plan de 1756 de Philippe de Marne.

Nous avons reproduit dans un croquis, N° 1, le terrain de l'Ermitage tel qu'il fut concédé à Madame de Pompadour en 1748. Dans un croquis N° 2 nous avons reproduit un extrait du plan de 1756 de Philippe de Marne représentant le domaine de l'Ermitage (croquis 1 et 2, page 52).

La comparaison entre les deux croquis N° 1 et 2 nous permet d'apprécier l'œuvre accomplie par Richard et ses collaborateurs.

L'examen attentif de ces deux croquis fait ressortir que :

1° L'ancien potager de Gabriel (3) est resté potager (4). Une grande serre (5) orientée sensiblement nord sud le traverse de

---

(1) Mémoires du duc de Croy, p. 135.

(2) Mémoires du duc de Croy t. I p. 214.

(3) N° 5 du croquis N° 1.

(4) N° 5 du croquis N° 2.

(5) N° 7 du croquis N° 2.

part en part. Au sud de ce potager subsiste toujours la petite pièce d'eau (1) reste de l'étang de décharge que fit combler Gabriel et qui disparaîtra elle-même, nous le verrons plus loin, sous Mesdames.

2° Toute la partie du terrain dépendant du service des bâtiments (2) a été convertie en jardin fruitier et sans doute aussi botanique (3).

3° La partie du terrain mise en bosquets par Gabriel entre 1738 et 1748 (4) a été transformée en jardin à la française, formant une sorte de grande terrasse bordée d'un mur en aplomb sur le quinconce avec deux petits degrés pour y descendre (5).

4° Toute la partie du quinconce incorporée à la propriété (6) a été aménagée en bosquets avec allées symétriques, conduisant ça et là à de larges places agrémentées soit de parterres, soit de bassins (7).

### *Statues*

Les jardins de l'Ermitage, à l'instar de Versailles si proche et de tant d'autres propriétés du temps, étaient-ils peuplés de statues ? Nos recherches ne nous permettent pas de répondre catégoriquement à cette question. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que :

1° — Les inventaires de 1764 et de 1782 mentionnent l'un et l'autre l'existence d'un petit amour en plomb, peint en blanc, puis en gris, dans un bosquet.

2° — Une gravure de Niquet, d'après un dessin de Constant Bourgeois, intitulée « bosquet de Diane dans le jardin de l'Ermitage » nous précise qu'en 1808, il y avait une statue de Diane dans les jardins de l'Ermitage (8).

3° — En 1816, le baron DENTZEL, décrivant la propriété, parle des statues qu'elle renferme (9).

---

(1) N° 1 du croquis N° 1 et 2.

(2) N° 6 des croquis N° 1.

(3) N° 6 du croquis N° 2.

(4) N° 3 du croquis N° 1.

(5) N° 3 du croquis N° 2.

(6) N° 4 du croquis N° 1.

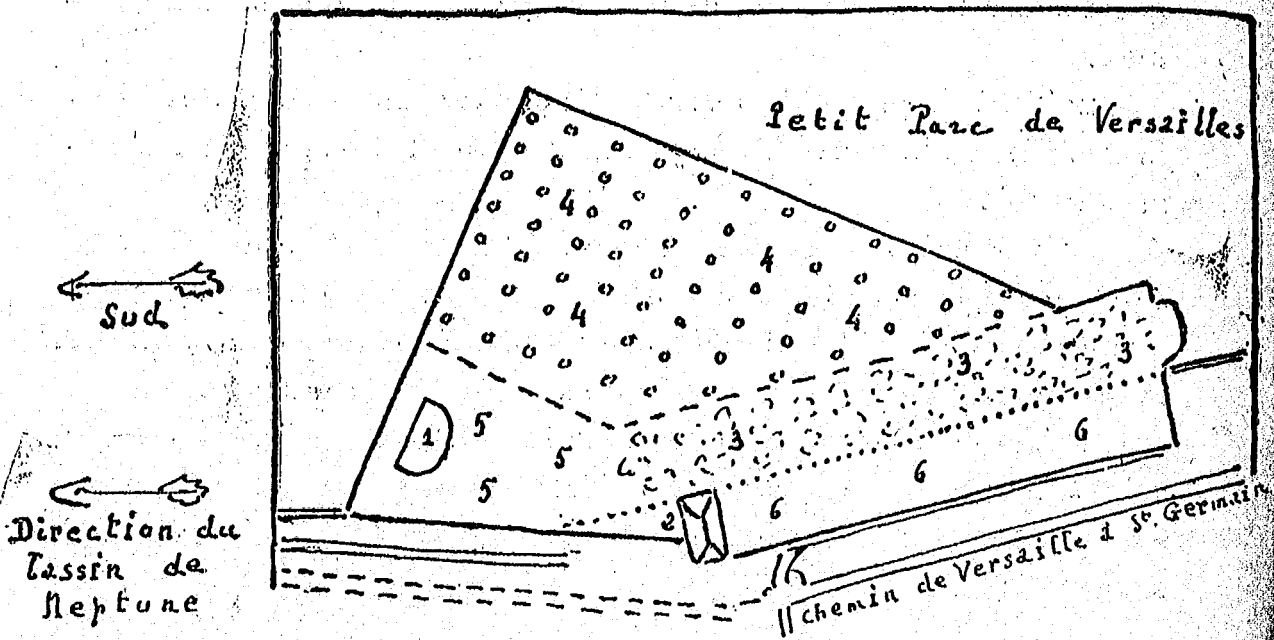
(7) N° 4 du croquis N° 2.

(8) Cette gravure se trouve dans « Description des châteaux et jardins de France » par Alexandre DE LABORDE.

(9) documents des Auxiliatrices.

## CROQUIS N° 1

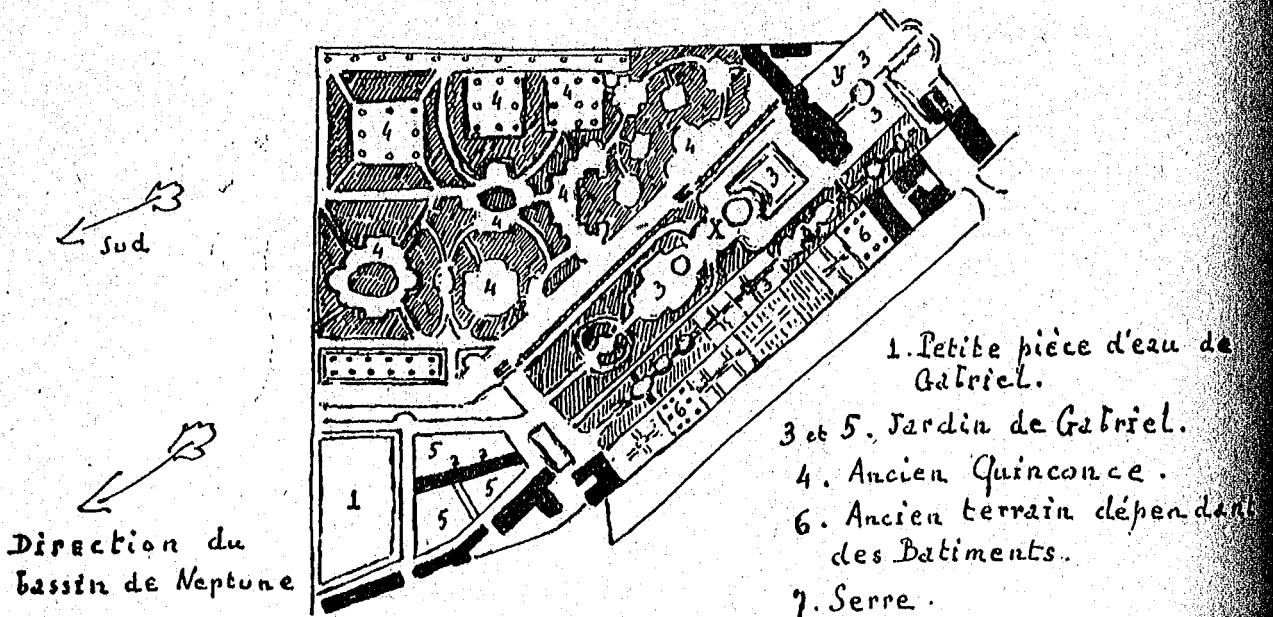
*Terrain de l'Ermitage tel qu'il fut concédé à M<sup>me</sup> de Pompadour. Interprétation d'après les mémoires du duc de Luynes, d'après les plans 33 et de l'abbé de la Grive.*



1. Petite pièce d'eau de Gabriel.
2. Maison du jardinier.
3. Bosquets de Gabriel.
4. Quinconce
5. Potager de Gabriel.
6. Terrain dépendant des Bâtiments.

## CROQUIS N° 2

*Extrait du Plan de 1756 représentant le domaine de l'Ermitage*



1. Petite pièce d'eau de Gabriel.
- 3 et 5. Jardin de Gabriel.
4. Ancien Quinconce.
6. Ancien terrain dépendant des Bâtiments.
7. Serre.

Cet extrait de plan permet, par comparaison avec le croquis N° 1, d'apprécier qu'est devenu en 1756 le terrain donné à M<sup>me</sup> de Pompadour en 1748.

En dehors du petit amour en plomb et de la Diane chasserresse qui ont surement existé, puisque des documents authentiques nous le révèlent, y eut-il d'autres statues dans les jardins de l'Ermitage,

Oui sans doute au temps du Baron DENTZEL puisqu'il nous l'affirme. Mais au temps de Madame DE POMPADOUR ?

Nous sommes obligée quant à nous de constater que les contemporains qui ont visité le domaine entre 1748 et 1764 sont muets sur la question et que Madame DE POMPADOUR, s'il faut en croire le manuscrit de ses dépenses, n'a consacré en tout et pour tout qu'une pauvre somme de 4123 livres à la sculpture, payée pour 3596 livres à ROUSSEAU et 528 livres à VERBERCKT.

### *Petit temple.*

Il existe encore aujourd'hui aux confins sud de la propriété des dames auxiliatrices, à quelque quatre ou cinq mètres du mur qui clôture la propriété, le long de la rue de l'Ermitage, un petit édifice que les propriétaires actuelles appellent, par tradition orale temple de Delphes (1). Ce petit édifice dont nous donnerons la description plus loin a été transformé par les religieuses en chapelle.

De quand exactement date ce petit temple ?

Les dames auxiliatrices, s'inspirant de la tradition, sont très affirmatives à cet égard..

Pour elles, le petit temple date du temps de Madame DE POMPADOUR.

Nous avons la certitude que les religieuses se trompent. Il existe en effet une raison qui nous dispense d'en donner d'autres. C'est que l'emplacement sur lequel est élevé le temple de Delphes était en dehors de la propriété au temps de Madame DE POMPADOUR.

Nous avons dit un peu plus haut que cette petite construction se trouvait à quelques mètres à peine du mur cloturant la propriété le long de la rue de l'Ermitage. Or, ce mur, nous le verrons plus loin, ne date pas du temps de Madame de Pompadour. Il a été élevé par Mesdames de France en 1783, parallèlement au mur primitif à une vingtaine de mètres plus à l'Est (2).

---

(1) classé par le service des monuments historiques le 5 janvier 1922.

(2) Arch. Nat. O 1804.



En fait, l'emplacement où s'élève le petit temple se situe entre les deux murs de clôture, celui de Madame de Pompadour qui a été rasé et celui de Mesdames qui seul subsiste aujourd'hui. Cet emplacement, d'ailleurs beaucoup plus rapproché du mur de Mesdames que de celui de Madame de Pompadour, était donc nettement en dehors de la clôture initiale et le temple qui y a été élevé n'a pu l'être qu'après l'incorporation de cet emplacement à la propriété, c'est-à-dire après 1783.

Nous reparlerons plus longuement de ce petit édifice lorsque Mesdames substitueront aux jardins à la française de Madame de Pompadour un parc anglais.

### *Bassins.*

Outre les parterres de fleurs, les bosquets, les salles de verdure, des bassins ornaient les jardins de Madame de Pompadour. L'un d'eux était remarquable. Il était fait d'une cuve de marbre provenant de l'appartement des bains de Louis XIV. Le duc de Luynes dans ses mémoires nous la décrit comme il suit : « Elle

« est d'un marbre qu'on appelle du Rance, d'un seul mor-  
« ceau, fort épais, elle a huit pans qui sont chacun de quatre  
« pieds de long, elle a de largeur dix pieds moins deux  
« pouces et de profondeur trois pieds trois pouces. On  
« descend par trois marches sur une tablette qui règne  
« tout au tour et qui servait à s'asseoir pour se baigner.  
« « Il ajoute : » il y a actuellement vingt deux hommes  
« qui la conduisent sur des rouleaux au lieu où elle doit  
« être placée, c'est dans la petite maison bâtie depuis  
« peu entre les deux chemins de Versailles à Marly.  
« Celui du dehors et celui du dedans le Parc. On l'appelle  
« l'Hermitage. Cette cuve doit être employée à faire un  
« bassin. »

Où se trouvait exactement cette cuve dans les jardins de l'Ermitage ? Si nous consultons le plan de 1756 (voir croquis page 52) nous constatons qu'elle devait nécessairement s'identifier avec le bassin marqué d'un X. En 1756, la cuve, en effet était certainement dans le jardin de Madame de Pompadour, puisqu'elle y fut portée en 1750 (1). Or, seul le bassin, marqué d'un X sur le plan, par sa forme et par ses dimensions, est susceptible de la représenter.

Lorsque Mesdames transformèrent les jardins en parc anglais.

---

(1) Luynes T. 10 p. 188.

la cuve qui occupait à peu près l'emplacement dévolu au bassin d'alimentation de la petite rivière artificielle qu'on aménageait à ce moment dut être déplacée. On l'installa alors à l'emplacement indiqué sur le plan par un Y. C'est là du moins, qu'elle était encore en 1900 lorsque les dames auxiliatrices la cédèrent au comte Robert de Montesquiou (1). Cuve ou baignoire, d'ailleurs, cette remarquable pièce est intéressante, non seulement parce qu'elle constitue un beau travail d'artisan qui s'apparente de très près à la création de l'artiste, mais encore parce qu'elle nous précise que, contrairement aux assertions du docteur Cabanès, nos pères prenaient des bains et que l'exemple leur en venait de haut.

### *Extension des jardins.*

Les jardins de Madame de Pompadour, dont le plan N° 33 nous donne l'origine et le plan de 1756 l'épanouissement, ont ils été entre 1748 et 1764 l'objet de modifications, si non dans leur aménagement du moins dans leur étendue ? Nous ne le pensons pas. Ces jardins ne pouvaient d'ailleurs guère déborder leurs frontières primitives.

A l'est, ils avaient pour limite le chemin des Bœufs devenu rue du Maréchal Galliéni. De ce côté, ils ne pouvaient s'étendre au delà d'une vingtaine de mètres, gain que réaliseront plus tard Mesdames par le déplacement du mur de cloture.

A l'ouest, les jardins étaient limités par le nouveau chemin de l'Ermitage qui serrait de très près le mur de cloture de la propriété. Ils auraient à la rigueur pu de ce côté gagner une cinquantaine de mètres mais il n'en fut jamais question.

Au sud toute extension étant rendue impossible par l'existence des propriétés de Mesdames de Brancas et de Chateauneault.

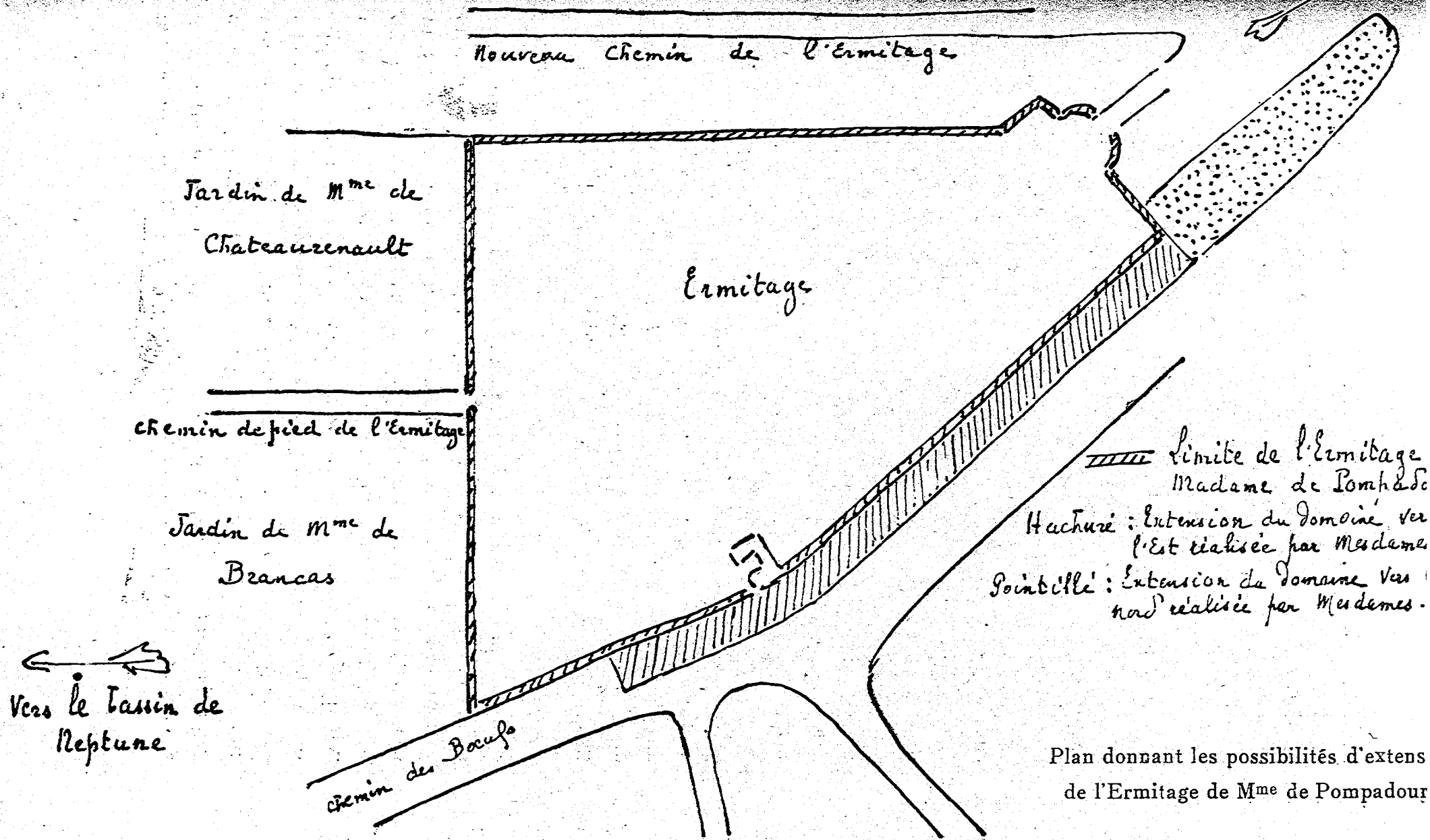
Au Nord le domaine pouvait être élargi de quelques arpents. Il ne le fut, nous le verrons plus loin que par Mesdames.

### *Les accès de l'Hermitage*

Pour épuiser la question du jardin, au temps de Madame de POMPADOUR, il nous reste à examiner les accès de la propriété (voir

---

(1) actuellement cette cuve se trouve au château de Versailles dans l'Orangerie.



plan page 59). D'une façon générale, on peut dire que ces accès étaient assez difficiles. Le duc de LUYNES ne nous dit-il pas que Madame de POMPADOUR se rendait souvent à l'Ermitage en vinaigrette, sorte de petite voiture à deux roues trainée par un laquais, voiture que la favorite avait fait faire pour son usage personnel. Elle s'y rendait aussi à pied.

Si la propriétaire de l'Ermitage dédaignait souvent de prendre son carrosse, moyen de locomotion normal pour une dame de sa qualité, ce n'est certes pas parce qu'elle manquait de voitures, de chevaux et de cochers, mais sans doute parce que ces gros véhicules ne circulaient que difficilement sur les routes accédant à son domaine.

Notons aussi qu'une des premières préoccupations de Mesdames de France devenues maîtresses de l'Ermitage, fut d'en faire restaurer les accès ouest et de faire établir ou du moins élargir une nouvelle entrée.

La principale route menant à l'Ermitage était le chemin des Bœufs aujourd'hui rue du Maréchal Gallieni, route plus ou moins défoncée qui se glissait entre la chaussée de l'étang de Glagny et les murs de l'Ermitage. Les voitures devaient y rouler péniblement.

On pouvait également accéder à la propriété de Madame de POMPADOUR en faisant le tour par l'allée de Trianon et la route longeant le mur ouest de l'Ermitage. Cette route avait été semble-t-il, ouverte spécialement pour la favorite.

Nous lisons en effet dans les comptes des Bâtiments du Roi (1) à la date du 5 juin 1750 : « Aux voituriers qui ont été employés  
« à la construction du chemin qui conduit de l'Ermitage à  
« Trianon dans le parc du château de Versailles 625 livres  
« pour leurs journées et voitures pendant le mois de mars  
« dernier suivant un rôle certifié... »

Cette route appelée « chemin nouveau de l'Ermitage » (2) fut-elle très utilisée par Madame de POMPADOUR, nous ne saurions le dire. Une chose est certaine, c'est qu'en 1782, elle était dans un tel état que Mesdames en demandaient à cor et à cri la réfection en invoquant ni plus ni moins que leur sureté (3).

---

(1) Arch. Nat. 0° 2250

(2) D° D° 0° 1805

(3) D° D° 0° 1804/5

Sur un plan de 1844 (page 64) le « nouveau chemin de l'Ermitage » apparaît encore très nettement. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une trace à peine perceptible, sous la forme d'un humble sentier qui prend à l'entrée du Trianon Palace, sur le chemin de St Antoine et court se perdre à travers les jardins particuliers, vers le mur de clôture ouest de l'Ermitage.

Un petit chemin venant du bassin de Neptune, après avoir traversé le quinconce, se faufilait enfin entre les propriétés de Brancas et de Chateaurenault, sous le nom de « chemin de pied de l'Ermitage ». Il aboutissait au mur sud de la propriété. Nous avons cherché en vain les traces de ce chemin.

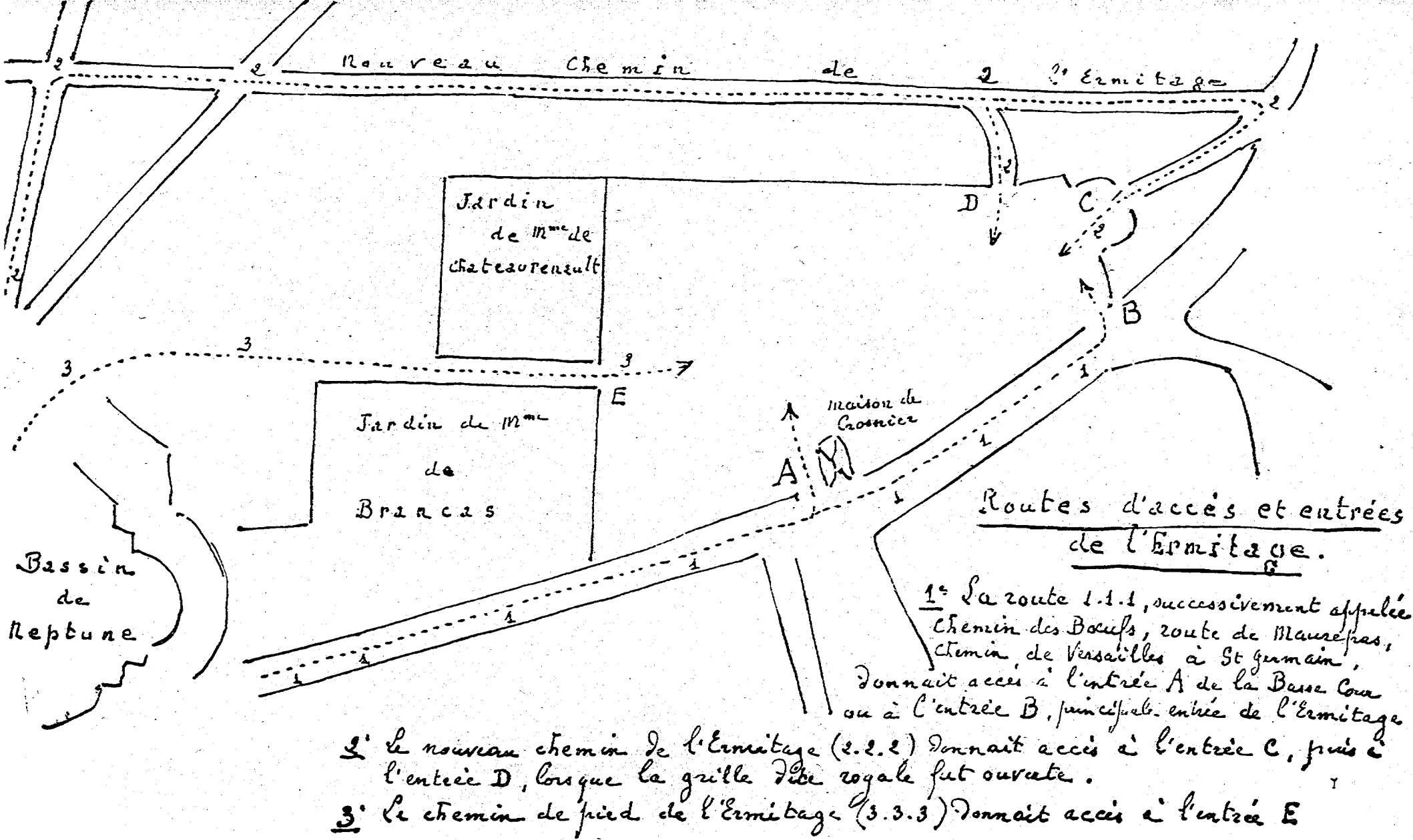
Les entrées du domaine correspondaient à toutes ces routes d'accès

Sur le chemin des Bœufs (actuellement rue du Maréchal Gallieni) et son prolongement, le plan de 1756 nous précise deux entrées : l'une A, à hauteur de la maison de Crosnier qui paraît être une simple entrée de service desservant la basse cour ; l'autre B, dans la partie Nord-est de la propriété, située au fond d'une vaste cour encadrée de bâtiments et qualifiée de « porte cochère entrée de l'Hermitage ». Voir croquis page 59 itinéraire I.

Lorsque Madame de POMPADOUR pour se rendre à sa petite maison faisait le tour par l'allée de Trianon, le nouveau chemin de l'Ermitage et le chemin de ceinture, elle accédait à son domaine, semble-t-il, par une entrée s'ouvrant sur le chemin de ceinture, et donnant accès dans la cour située au Nord ouest du pavillon (voir croquis page 59 itinéraire 2). Cette entrée apparaît assez clairement sur tous les plans.

Ce n'est que plus tard, sans doute sous Mesdames, pour éviter le détour par le chemin de ceinture, qu'une nouvelle entrée D fut ouverte dans le mur de clôture Ouest de la propriété et que le nouveau chemin de l'Ermitage, remis en état fut infléchi vers l'Est pour y accéder (itinéraire 2). Cette entrée fut munie d'une grille qui existe encore aujourd'hui et qu'on appela indifféremment grille d'honneur ou grille royale. Titres pompeux, qui ne cadrent guère avec l'abandon de cette pauvre chose, toute étouffée par une végétation désordonnée et à laquelle n'accède plus le moindre chemin.

Pourquoi avons-nous dit que la grille royale datait de Mesda-



mes, bien que nous n'ayons rien trouvé de précis dans les archives à cet égard. C'est que :

1° — Les plans de 1756 et de 1787 s'opposent formellement à une entrée de la propriété là où se trouve aujourd'hui la grille royale. Sur ces plans le nouveau chemin de l'Ermitage n'accédait pas à l'emplacement de cette grille. Or une grille sans un chemin qui y accède n'est pas concevable.

2° — Les documents des Semallé parlent de la grille royale comme du passage des carosses de la Cour. La grille royale était donc antérieure à la Révolution. Elle pourrait avoir été édifiée entre 1784 et 1791.

Une dernière entrée très modeste celle là s'ouvrait dans le mur sud de l'Ermitage à l'extrémité du chemin de pied dont le plan du 13 juin 1761 et le plan 15 nous révèlent l'existence (croquis page 59 itinéraire 3).

### *Les jardins après Madame de Pompadour.*

Les jardins, entre le décès de Madame de Pompadour et l'arrivée de Mesdames de France, ne paraissent avoir subi aucune modification essentielle.

Pendant cette période les archives nationales sont extrêmement discrètes en ce qui concerne l'Ermitage. En 1774 nous relevons un mémoire du maître couvreur Yvon (1). En 1775, quelques réparations demandées par le duc de la Vrillière (2). En 1778 réparations demandées par le comte de Maurepas à l'orangerie et aux remises et c'est tout.

Par contre, à partir de 1781, une volonté de renouveau s'affirme très nettement avec Mesdames. Faut-il croire que depuis la mort de Madame de Pompadour, la propriété a été particulièrement négligée et demande des soins urgents, peut-être.

Nous verrons en effet en mars et avril un mur s'écrouler entre l'Ermitage et la propriété de M. de Cubières (3) et un autre mur en retour du côté des bosquets, qui est prêt de s'écrouler (4).

---

(1) Arch. Nat. O' 1803.

(2) id id id

(3) ancienne propriété de Mme de Brancas.

(4) arch. nat. O' 1804/3.

Faut-il penser plutôt que Mesdames sont arrivées dans leur nouveau domaine avec cet état d'esprit assez commun de gens trouvant à redire à tout ce qu'ils n'ont pas décidé eux mêmes et animés d'une frénésie de bouleversement. C'est également assez plausible étant donné le caractère entier et personnel des vieilles demoiselles.

Quoiqu'il en soit, successivement elles demandent :

1° l'aménagement du chemin parallèle au mur ouest de l'Ermitage (nouveau chemin de l'Ermitage). Il s'agit de combler les crevasses et ornières qui le rendent impraticable, de le sabler et d'y réparer un ponceau (1).

Mesdames pourront ainsi, soit à pied, soit en carrosse accéder plus facilement à leur propriété.

Pour leur éviter le détour par les pépinières, une nouvelle entrée, croyons nous, est aménagée avec une grille que l'on appelle grille d'honneur ou grille royale et qui existe toujours.

2° — Le comblement de la grande pièce d'eau du potager de l'Ermitage. Ce travail, dont Heurtier dit qu'il sera fort long et pour lequel il demande l'octroi de la moitié des décharges publiques, a sans doute pour but de préparer dans la partie sud du jardin, la transformation des lieux en parc anglais (2).

3° — Le déplacement du mur de clôture. Ce travail, dont le plan (3) accompagnant la note de Heurtier datée du 21 août 1782 fixe le détail, donne lieu à une assez importante correspondance. (4).

Quel était son but ? Refaire un mur qui était en mauvais état ? Peut-être. Le déplacer, à coup sur, incorporant ainsi à la propriété une longue bande de terrain large environ de 20 mètres. Le nouveau mur avait peut-être également pour objet d'enclore la portion de terrain concédée à Mesdames, dont nous allons incessamment parler. Nous avons dit que le déplacement du mur de clôture avait donné lieu à une importante correspondance. Commencée le 21 août 1782, elle se termine le 27 avril 1783 par la pro-

---

(1) arch. nat. O' 1804 et O' 1805.

(2) arch. nat. O' 1804/5 f. 205.

(3) id. id.

(4) id. O' 1804/5 f. 203-206-231.



messe de commencer les travaux dès le lundi suivant. Et cette promesse fut certainement tenue, car les bâtiments du groupe nord (orangerie, bâtiment de service) qui, sur le plan de 1756, s'appuient au mur de clôture, en sont maintenant éloignés d'une vingtaine de mètres, c'est à dire de la profondeur de déplacement dudit mur de clôture.

4° — La concession d'une portion de terrain dont nous n'avons pu déterminer l'emplacement exact par des documents officiels, mais que nous situons en pointe dans la partie nord de la propriété. Cette pointe en effet n'appartenait pas au domaine de Madame de Pompadour. Or elle appartenait au domaine des Semallé, puisqu'en 1853 « le comte de Semallé vendit au comte de Montfleury l'extrémité nord de la propriété qui finissait en triangle ».

(1).

Cette pointe nord avait donc été incorporée au domaine de l'Ermitage entre Madame de Pompadour et les Semallé. Ce ne pouvait être qu'au temps de Mesdames qui, nous le savons, ont obtenu pour agrandir leur propriété environ 5 arpents de terre

(2).

5° — L'aménagement des jardins à la française en parc anglais.

Cet aménagement paraît avoir été l'idée maîtresse qui ait orienté la politique domestique de Mesdames à l'Ermitage.

Toutes ou presque toutes, les demandes que nous venons d'étudier semblent avoir comme but de préparer cette transformation.

Celle-ci, dont nous savons, par les plans et documents de l'époque, qu'elle fut surement réalisée, nous est vaguement annoncée par une lettre du 12 février 1783 adressée au comte d'Angivillers. Dans cette lettre il est question de grands changements dans l'assiette des jardins et de l'intérêt qu'il y aurait à ce que Mesdames prennent des décisions pour qu'un plan en conséquence puisse être établi. (3).

---

(1) document des dames auxiliatrices. C'est sur cette partie de terrain que se trouve actuellement la propriété de M. James Hyde.

(2) Arch. Nat. O' 1804/5 F. 201-O' 1804/6.

(3) id. id.

Postérieurement au 12 février 1783 nous n'avons plus rien trouvé sur la transformation des jardins. Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet, c'est que sur un plan de 1787 se trouvant au service de l'architecture du château de Versailles, (1) le vieux jardin à la française existe toujours dans la forme même qu'il affecte sur le plan de 1756.

Nous pouvons d'ailleurs nous faire une idée assez exacte de ce parc anglais qui vit le jour entre 1783 et 1787 grâce à la description contenue dans l'acte d'adjudication du 27 septembre 1793 (2) et aussi grâce à une lettre détaillée, écrite par le baron DENTZEL au chevalier de S<sup>te</sup> Ville pour lui décrire la propriété en 1816 (3) et grâce au plan de 1844.

Le parc, planté à l'anglaise, comprenait une vaste prairie arrosée par une rivière artificielle.

Mesdames, imitant MARIE-ANTOINETTE, pouvaient s'y promener en bateau. La rivière était alimentée par l'eau sortant sans cesse d'un vaste rocher, elle passait sous des ponts chinois et s'écoulait par des cascades.

Le parc et les bosquets possédaient des arbres et des arbustes rares, étrangers à nos climats.

Une salle verte plantée de pins, de cèdres et de cyprès était remarquable par la hauteur et l'épaisseur de ses arbres. Enfin, complément indispensable d'un parc anglais, quelques petites constructions appelées fabriques, une chaumière, un ermitage, un temple agrémentaient le site.

Nous relevons, dans le livre des dépenses de Mesdames (4) à l'année 1787 une somme de 450 livres 7 s. 9 d. payée à Tolède peintre décorateur. C'est ce même Tolède, rappelons-le, qui avec Dardignac avait travaillé à donner aux petites maisons du hameau de Marie-Antoinette cet aspect de vétusté, qui contrastait d'une amusante façon avec l'élégance des intérieurs.

Nous ignorons à quelle époque la chaumière a disparu ? La

---

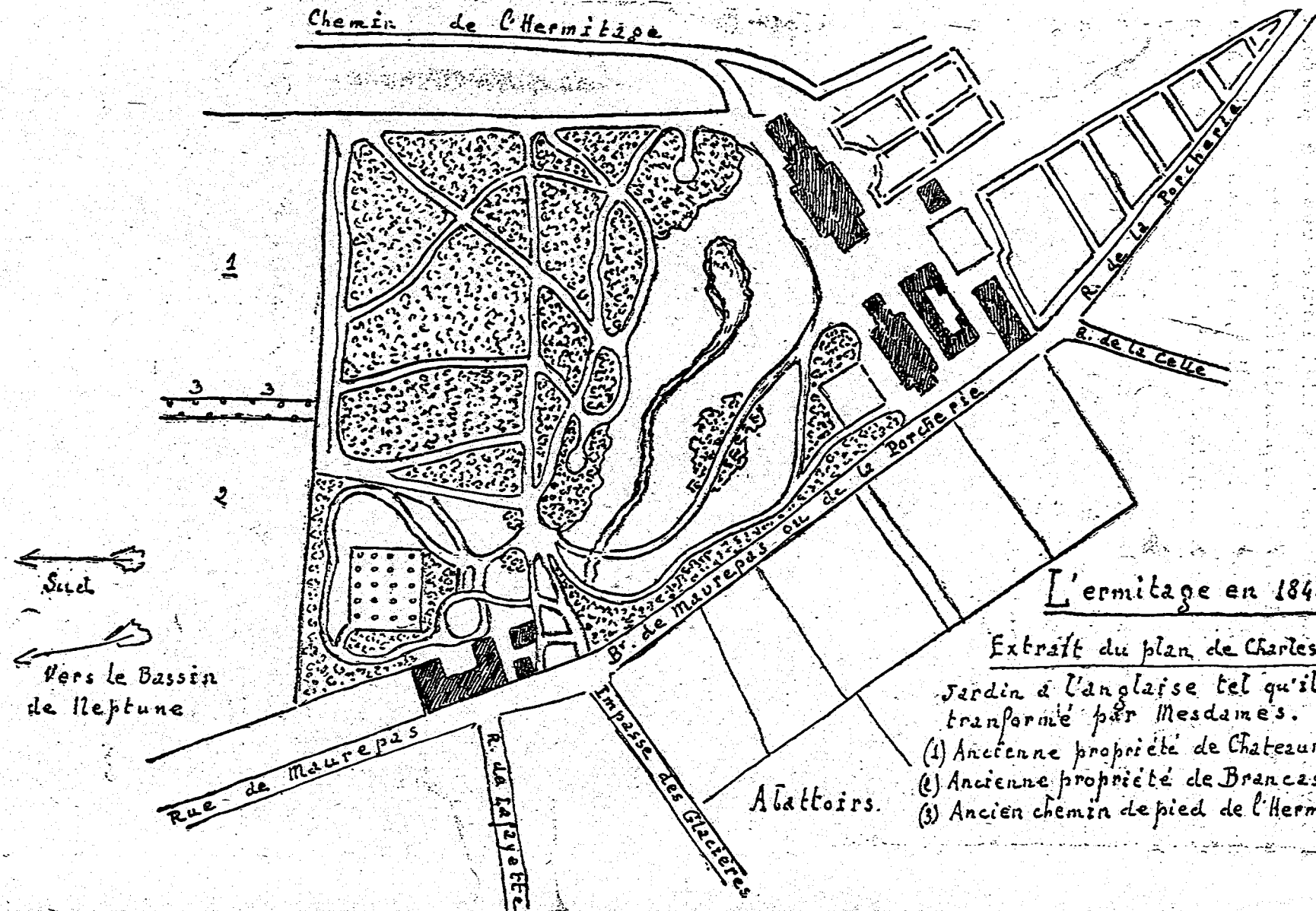
(1) Le plan daté de 1787 représente sans doute une situation antérieure à cette date.

(2) Arch. Nat. de S. & O. dossier 530.

(3) Documents des Dames auxiliatrices. Le chevalier de S<sup>te</sup> Ville était inspecteur des domaines ruraux de la couronne.

• (4) Arch. de S. & O A 1485.

Chemin de l'Hermitage



## L'hermitage en 1844

Extrait du plan de Charles Picquet

Jardin à l'anglaise tel qu'il fut transformé par Mesdames.

- (1) Ancienne propriété de Chateaurenault
- (2) Ancienne propriété de Brancas
- (3) Ancien chemin de pied de l'Hermitage.

maison de l'ermite existait encore à la fin du siècle dernier, puisque les petites filles du comte de Semallé, dont l'une vit toujours, l'associaient à leurs jeux.

Quant au temple, dont nous avons dit plus haut qu'il ne pouvait être que contemporain du jardin anglais de Mesdames, il existe toujours et a été classé par le service des monuments historiques en 1922. Il est appelé par tradition orale temple de Delphes, dénomination justifiée par l'aspect extérieur de la construction et la décoration intérieure ayant trait aux fables d'Esopé.

Sa forme rappelle celle d'une croix à courtes branches à laquelle s'ajoute, sur la face postérieure, une partie cylindrique. Il est orné d'un fronton et de deux pilastres cannelés d'ordre corinthien. La porte est encadrée par deux colonnes. Au dessus se trouve une frise sculptée faite de fins rinceaux exécutés avec souplesse.

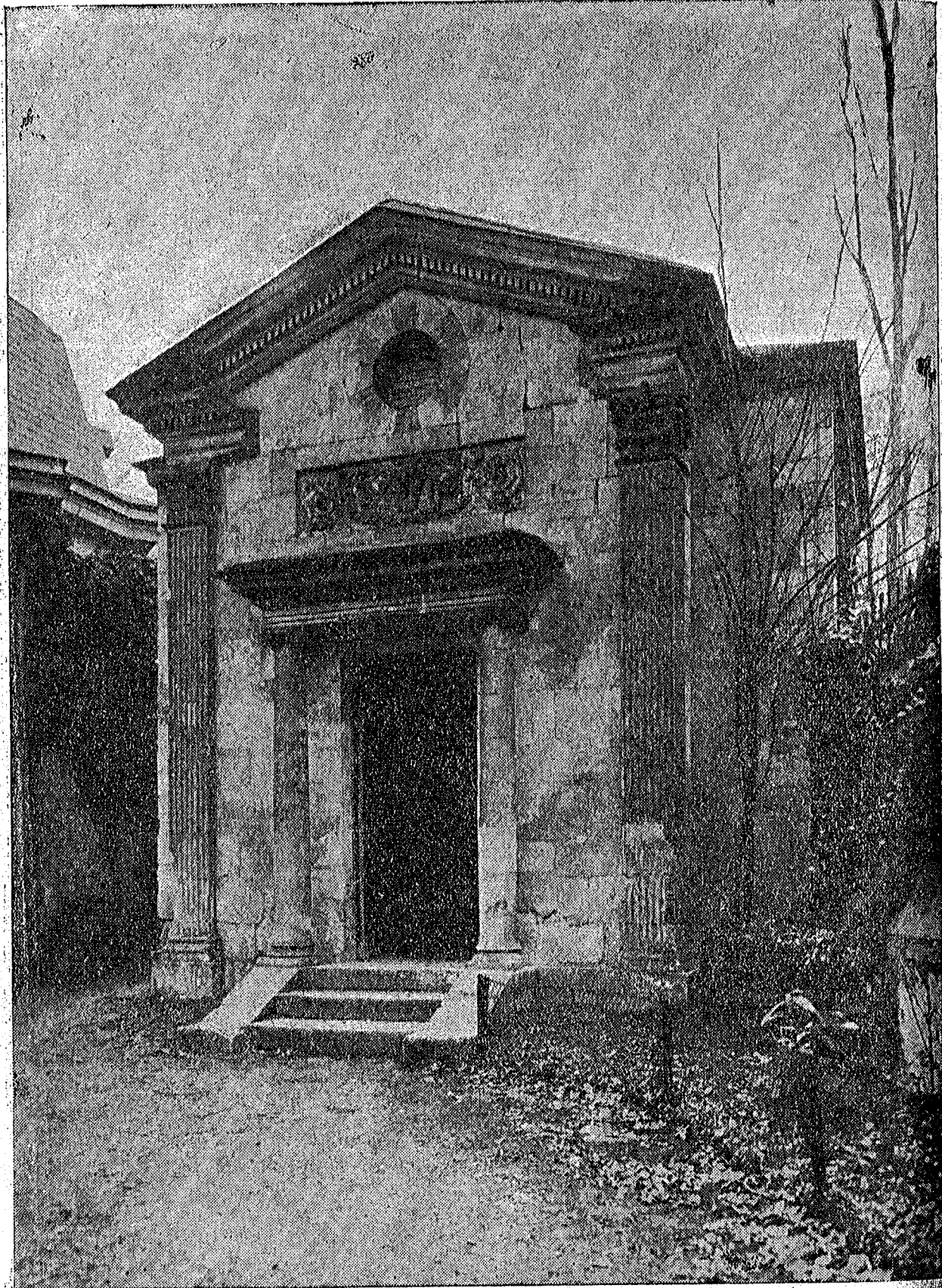
L'intérieur du petit temple est circulaire, ses murs sont nus jusqu'à la hauteur de la corniche. Sa coupole est peinte dans le goût de celle que Lagrénée a exécutée au Belvédère du Petit Trianon, ciel d'un bleu pâle où passent quelques légers nuages et où vole ça et là un minuscule oiseau (cette peinture est très abîmée par l'humidité). Soulignant la coupole, une frise la ceinture. Cette frise est mi en sculpture mi en trompe l'œil. Dans des petits rectangles sont inscrites des fables d'Esopé. Les animaux se détachent en blanc et en relief sur un fond bleu pâle. Entre les rectangles, des cygnes, dont la disposition forme une arabesque heureuse et des vases à l'antique exécutés en grisaille et en trompe l'œil, relient entre eux les épisodes des fables d'Esopé.

Nous pensons pouvoir attribuer l'architecture du petit temple à Mique et sa sculpture à Deschamps. Outre l'examen de l'œuvre elle-même, nous avons en effet trouvé dans le relevé général des comptes de Mesdames, pour les années 1785 à 1787, les traces d'un mémoire de Deschamps, certifié par Mique. Ce mémoire se montant à 558 liv. 5 s. 10 den. (1).

Mesdames, pour la réalisation de leur jardin anglais, paraissent avoir imité volontiers Marie-Antoinette à Trianon et fait appel aux mêmes artistes.

---

(1) arch. de S.-et-O. ; A. 1484.



Ermirage de Versailles. Petit temple.

Les jardins actuels, dans leur abandon et dans leur misère, reproduisent, toutes les grandes lignes de ce parc anglais à l'exécution duquel Mesdames Adelaïde et Victoire se sont tellement intéressées.

Les religieuses auxiliatrices, mises en possession de la propriété du comte de Semallé, c'est à dire de la propriété de Mesdames à l'exception du triangle nord vendu en 1863 au comte Montfleury les Auxiliatrices ont par la suite plus ou moins morcelé le domaine. Elles en ont gardé à la vérité la plus large part, mais elles l'ont amputé au nord d'un morceau de terrain correspondant à une partie de la propriété de M. James Hyde et au sud d'un autre<sup>er</sup> morceau de terrain (1) correspondant à la propriété de Madame Sanguier 35 rue du Maréchal Galliéri.

Nous avons donc vu naître de la modeste propriété de Gabriel et prendre corps, les jardins de Madame de Pompadour. Nous avons vu leurs belles proportions à la française se transformer, sous Mesdames, en parc anglais dont un œil averti peut aujourd'hui encore relever certaines traces.

Par les appréciations élogieuses des contemporains et par l'examen des plans, notamment de deux de 1756 et 1844, nous avons pu nous convaincre que dans leur première comme dans leur deuxième manière, ces jardins furent soignés, harmonieux, plaisants à parcourir.

Ils restèrent cependant, il faut le reconnaître, avec leur superficie maxima de 17 arpents à la mesure même du domaine auquel ils appartenaient.

De grands et beaux jardins certes, mais au demeurant des jardins, comme tant de propriétés privées appartenant à la bonne bourgeoisie française pouvaient en offrir en ce XVIII<sup>e</sup> siècle, qui fut le siècle des beaux hôtels et des beaux jardins. En songeant à ce qu'ils furent, quelle tristesse cependant de contempler ce qu'ils sont devenus.

---

(1) C'est sur ce morceau de terrain que se trouvait la petite maison de l'ermite.



### CHAPITRE III

## LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Nous avons étudié les bâtiments de l'Ermitage, puis les jardins. Il nous reste, pour avoir traité aussi complètement que possible le sujet, à établir tout ce que ces belles choses ont coûté et qui a payé.

#### *Ce que l'Ermitage a coûté.*

D'après les comptes de Madame de Pompadour publiés par J. A. Le Roi (1) les sommes dépensées pour l'Ermitage de Versailles, du 30 avril 1748 au 21 juillet 1754, se seraient élevées à 283.013 livres 1 sol 5 deniers. Après le 21 juillet 1754 un reliquat de 2.000 livres aurait été payé.

L'Ermitage de Madame de Pompadour, sans compter le mobilier meublant, serait donc revenu à 285.013 livres 1 sol 5 deniers ce qui, en francs de germinal, représente une somme de 281.353 francs.

Les comptes de Madame de Pompadour nous permettent d'établir avec une certaine approximation que 67 % de la dépense furent consacrés aux bâtiments, que 20 % furent consacrés aux jardins et 13 % à la décoration.

Constatons tout d'abord que la somme de 281.353 francs dépensée pour la construction des bâtiments de l'Ermitage et l'aménagement de ses jardins paraît assez élevée.

Le franc de germinal, tel qu'il a été défini par la loi du 18 germinal an III, avait, en effet, un pouvoir d'achat important. Nous pouvons nous en faire une idée en nous rappelant que Napoléon 1<sup>er</sup>, lorsqu'il institua la légion d'honneur quelques années plus tard, fixa à 250 francs la pension d'un chevalier du nouvel ordre. Or, en fixant cette pension à 250 francs, l'Empereur avait la prétention de donner à ses vieux soldats titulaires de la croix de chevalier de quoi vivre, modestement certes, mais à coup sur dignement dans une petite ville de province.

285.000 livres représentaient donc, en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une somme importante et l'on s'étonne qu'une propriété

---

(1) J. A. Le Roi p. 118.

relativement aussi modeste que l'Ermitage, aménagée sur un terrain qui avait été cédé gratuitement, ait pu revenir à un tel prix.

Nous savons bien que l'Ermitage avait, au temps de sa jeunesse une solide réputation de ne pas avoir été mis au monde par la seule baguette magique d'une fée désintéressée. Le duc de Croy (1) dans ses mémoires ne nous dit-il pas : « Nous vîmes toutes les belles fleurs, les ménageries, les plantes rares et tout ce joli lieu qui *avait tant coûté*. » En parlant ainsi, le duc de Croy s'appuyait-il sur des données positives ou bien n'était-il que l'écho inconscient d'une opinion publique hostile à la favorite ?

Nous savons bien aussi que le 27 septembre 1793, l'Ermitage fut adjugé au citoyen François Rivet pour la somme de 262.000 livres, somme toute proche des 285.000 livres données par les comptes de Madame de Pompadour. Remarquons toutefois que cette somme devait être payée en assignats ce qui enlève à la comparaison toute sa valeur.

285.000 livres ou 281.000 francs de germinal pour la seule érection de bâtiments rustiques et l'aménagement de jardins sur un terrain offert gratuitement, c'est vraiment un gros prix, surtout si l'on considère qu'en 1799, le général Baron Dentzel achètera l'ensemble de la propriété, terrain, bâtiments, jardins pour la somme de 55.000 francs et qu'en 1835 les filles de Charles Deladrelle cèderont le même domaine au comte de Semallé pour 60.000 francs.

Si les comptes de Madame de Pompadour publiés par le Roi doivent faire autorité, nous devons admettre que cette mauvaise langue de marquis d'Argenson n'avait pas tout à fait tort quand il disait le 30 juin 1749 à propos d'un poulailler élevé à l'Ermitage : « M. de Tournehem n'entend rien aux bâtiments et ruine le Roi à cette mauvaise régie (2).

Oui, mais devons-nous tenir les comptes de Madame de Pompadour publiés par le Roi comme absolument sincères et rigoureusement véridiques ?

*Qui a payé ?*

Les comptes des bâtiments du Roi ne font pas mention de

---

(1) Croy T. I p. 135.

(2) d'Argenson T. 5 p. 496.



l'Ermitage de Versailles, du moins pendant la période où Madame de Pompadour fit aménager la propriété, c'est-à-dire de 1748 à 1754.

On pourrait en tirer cette conclusion que le Roi, après avoir donné le terrain, laissa à sa maîtresse la charge de le meubler.

Nous pensons que cette conclusion serait peut-être un peu catégorique et qu'elle doit être tempérée pour les raisons suivantes :

1<sup>o</sup> Les comptes des bâtiments du Roi, tout au moins en ce qui concerne les travaux des « *Dehors de Versailles* » ne donnent presque jamais de précisions sur le lieu exact où ces travaux sont exécutés. Il semble qu'il y ait là comme une volonté d'anonymat. Le fait que le nom de l'Ermitage n'apparaît jamais dans ces comptes n'est donc pas déterminant.

2<sup>o</sup> Madame de Pompadour n'était pas propriétaire du terrain. Celui-ci ne lui était cédé que sa vie durant. Dans ses conditions il aurait été, semble-t-il, assez peu dans ses intérêts de consentir à fonds perdus des dépenses dont nous venons de voir qu'elles étaient loin d'être négligeables.

3<sup>o</sup> Les archives nationales nous ont livré un certain nombre de documents montrant d'une façon parfaitement claire que l'administration royale ne se désintéressait pas de l'Ermitage.

En 1748, nous avons vu Lécuyer échanger de nombreuses lettres avec le Directeur général des bâtiments au sujet de la pièce d'eau de Gabriel dont il convenait d'assurer l'étanchéité (1).

En décembre 1748 c'est Madame de Pompadour qui demande au Directeur général des bâtiments toute une collection d'arbustes qu'on s'empresse de lui envoyer (2). En 1748, toujours le 13 novembre, Lécuyer écrit au Directeur des bâtiments la lettre ci-dessous :

« M. de Lassurance, Monsieur, aurait besoin d'un petit  
« pied de table à console avec son dessus de marbre pour  
« l'Hermitage de Madame la marquise de Pompadour. Et  
« venant d'en être supprimé d'une garde-robe de Mesdames par leur ordre, si vous le jugez à propos je l'y ferai  
« porter. Il me demande aussi un poêle de terre pour cette  
« Hermitage... » (3).

Enfin en 1750 c'est le Normand de Tournehem qui écrit à

---

(1) Arch. Nat. 0<sup>1</sup>795 F. 129-142-143-149-150-154.

(2) Arch. Nat. 0<sup>1</sup>1191 F. 321-325.

(3) Arch. Nat. 0<sup>1</sup>795 Direction générale N<sup>o</sup> 103.

Lécuyer au sujet d'un potager que Madame de Pompadour fait défoncer et qui réclame quelques voyages de gravois.

Il est bien évident que le service des bâtiments du Roi ne saurait moralement se désintéresser d'un domaine dont le souverain reste en somme le véritable propriétaire. Mais il est hors de doute qu'il s'y est intéressé aussi pécuniairement en prenant à sa charge certains travaux et en fournissant certains objets mobiliers, tels ces poêles, cette console dont il est question dans la lettre du 13 novembre 1748 de Lécuyer, telle cette cuve ou baignoire de Louis XIV apportée à l'Ermitage en 1750.

4<sup>o</sup> — La présentation même des comptes de Madame de Pompadour dans le manuscrit qu'a reproduit le Roi, donne à ce document privé une allure officielle que l'on ne saurait lui dénier.

Nous serions donc tentée, pour toutes les raisons exposées ci-dessus, de penser que Louis XV, s'il n'a pas pris directement à son compte toutes les dépenses de l'Ermitage, a du moins considéré assez volontiers les intérêts matériels de Madame de Pompadour, comme très intimement mêlés aux siens dans la mise en valeur de cette propriété. Et ce n'est pas cette mention découverte dans les comptes des bâtiments du Roi année 1750 (1) qui serait susceptible de modifier notre opinion : « 25 septembre 1750. Reçu du sieur

« Colin, intendant de Madame de Pompadour 21748 livres  
« 18 sols 6 deniers pour remboursement de pareille somme  
« qui a été payée des fonds des Bâtiments du Roi de l'an-  
« née dernière et de la présente, tant aux ouvriers qui ont  
« été employés à divers ouvrages, en son Hôtel et jardins  
« en dépendant à Fontainebleau pendant les susdites  
« années que pour menues dépenses faites à ce sujet pen-  
« dant les dits ans, ainsi qu'il est plus au long expliqué à  
« la dite ordonnance du dit jour 25 octobre 1750 ».

L'inscription ci-dessus, au grand livre des comptes des bâtiments du Roi, pourrait évidemment être interprétée dans ce sens que Madame de Pompadour, puisqu'elle remboursait des avances qui lui avaient été consenties, payait de ses propres deniers toutes les dépenses relatives à ses propriétés.

En ce qui nous concerne nous pensons que cette inscription ne peut que confirmer notre opinion. Elle établit d'une façon for-

---

(1) Arch. Nat. 0'2250.

melle que Madame de Pompadour et le service des bâtiments avaient en quelque sorte partie liée. Leurs intérêts étaient très confondus, ce qui est au moins anormal quand il s'agit d'intérêts aussi différents. Le service payait... la marquise remboursait... mais dans quelle mesure ?

## CHAPITRE IV

### LA VIE A L'ERMITAGE

Ermitage... ce nom évoque la campagne, la solitude, la paix. Nous pensons que Madame de Pompadour fut la marraine de son nouveau domaine.

Aux environs du terrain qui lui avait été concédé, se trouvait le hameau de la porcherie St-Antoine. St-Antoine, disent les Sémallé, évoqua dans l'esprit de la favorite l'image d'un ermite. Ermite... Ermitage... l'explication vaut ce qu'elle vaut. Nous pensons quant à nous, que Madame de Pompadour donna à sa propriété le nom d'Ermitage, parce que ce nom très à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle convenait particulièrement bien au genre d'habitation qu'il s'agissait d'aménager, une habitation toute simple, un peu isolée, où il serait possible de se recueillir et de méditer. Et ce nom lui parut si bien approprié qu'elle n'en chercha point d'autre pour ses demeures de Compiègne et de Fontainebleau sœurs cadettes de la petite maison de Versailles.

Dans cet Ermitage modeste dont tout le luxe est en jardins, en fleurs précieuses et en oiseaux rares, Madame de Pompadour venait goûter le charme et la fraîcheur d'une oasis de paix. Elle venait aussi y chercher une intimité plus grande avec un Roi qui n'avait en somme que 38 ans, qui était séduisant dans sa personne et prestigieux dans sa fonction et qui pouvait parfaitement bien être aimé pour lui-même. N'écrivait-elle pas, le 27 février 1749, à Madame de Lutzelbourg, (1) en parlant de l'Ermitage : « J'y suis seule ou avec le Roi et peu de monde, ainsi j'y suis heureuse ».

Enfin, elle y trouvait un contact plus étroit avec une nature toujours chère au cœur de l'homme parce qu'elle est son vrai cadre.

---

(1) correspondance de Madame de Pompadour publiée par M.A.P. Malassis

Nous savons bien que la calomnie lui a prêté des dessins beaucoup moins idylliques, beaucoup moins purs. Certains n'ont-ils pas voulu voir dans l'Ermitage une petite maison commode, sorte de préface ou de dépendance du parc aux Cerfs. En ce lieu la favorite aurait exploité les faiblesses de son royal ami au bénéfice de jeunes filles peu cultivées, susceptibles de plaire un moment, mais non d'enchaîner l'esprit et le cœur. Dans ses mémoires, le Maréchal de Richelieu s'est fait le porte parole de ces venimeuses critiques. (1) Ne dit-il pas :

« Madame de Pompadour qui s'était fait bâtir dans le parc  
« de Versailles une petite maison isolée pour de sembla-  
« bles divertissements, l'offrit au roi qui l'accepta. Ce fut  
« la première origine de ce fameux parc aux Cerfs qui de-  
« puis fut si odieux à la France ».

D'après Richelieu, l'Ermitage aurait donc été construit uniquement pour servir de rendez-vous galant à Louis XV et à ses jeunes amies.

Or, l'Ermitage fut construit en 1748, à une époque où Madame de Pompadour, encore bien sûre de son crédit, malgré la crainte des rivales que la cour cherchait à lui susciter, n'avait nul besoin, pour conserver la faveur du Roi, de se livrer à de telles manœuvres. Et puis n'oublions pas que Louis XV, le 4 mai 1750 visite l'Ermitage en compagnie de ses filles (2). La démarche est déjà osée dans un Ermitage tel que nous nous le représentons, que faudrait-il en penser s'il s'agissait d'un Ermitage, tel que nous le décrit le Maréchal de Richelieu.

L'Ermitage ne fut donc pas une préface au vrai Parc aux Cerfs qui date de 1755 (3). En fut-il plus tard une dépendance, c'est peu probable.

Louis XV en se rendant rue St Médéric, avait en effet grand souci de garder son incognito. Il n'était plus alors sa Majesté le Roi, mais tout bonnement M. X. seigneur polonais (4). Il ne tenait

---

(1) T. 9. p. 165.

(2) Luynes T X p. 415

(3) C'est en 1755 que le Roi acquiert par l'intermédiaire d'un huissier priseur au Chatelet, la maison de la rue St Médéric Le Roi « curiosités historiques sur Louis XIII, Louis XVI, Louis XIV et Louis XV p. 235.

(4) Mémoires de M<sup>e</sup> du Hausset p. 50.

pas, on le comprend, à étaler ses faiblesses au su et au vu de tous, mais il était particulièrement désireux, pour éviter toute complication dans l'avenir, de ne pas révéler sa personnalité aux jeunes filles qu'il allait visiter. Comment y serait-il parvenu s'il les avait reçues à l'Ermitage, en un lieu où il se rendait si souvent et où chacun le connaissait pour ce qu'il était réellement, le Roi.

Quoiqu'il en soit des vues que Madame de Pompadour ait eues sur l'Ermitage, il semble bien, en se référant aux sources connues, que la grande histoire n'y ait guère eu droit de cité.

Le duc de Luynes et le marquis d'Argenson tiennent une comptabilité assez minutieuse de tous les déjeuners et diners que le Roi y prenait, soit en allant, soit en revenant de la chasse à moins que ce ne soit du sermon.

Par le duc de Luynes, nous connaissons aussi la plaisanterie d'un goût assez douteux dont fut victime le duc de Chartres le 16 décembre 1748 (1).

Madame de Pompadour s'était fait construire une voiture légère appelée vinaigrette pour se rendre du château de Versailles à l'Ermitage. Le Roi, un jour qu'il était d'humeur plaisante, insista pour que son cousin montât dans la petite voiture et fit un tour de parc en cet équipage. Les désirs du Roi étaient des ordres, le pauvre Chartres n'avait qu'à s'exécuter. En cours de route, toujours sur une indication du Roi, les gentilhommes qui traînaient la voiture s'arrêtèrent et relevèrent les brancards laissant ainsi en panne l'infortuné voyageur. Mais le poids de ce dernier étant considérable le léger véhicule ne tarda pas à basculer. Le châssis de verre se brisa et le duc risqua dans l'aventure ni plus ni moins que d'avoir les deux yeux crevés.

Le duc de Croy, qui fut lui aussi un familier de l'Ermitage ne nous narre que des événements de peu d'importance. Il nous parle des belles fleurs de Madame de Pompadour, d'un certain faisan couleur de feu, dont il pense merveille et de l'amour toujours aussi ardent du Roi pour sa jolie maîtresse.

C'est en 1750, notons-le en passant, qu'il fait cette dernière

---

(1) Luynes T. 9 p. 266.

constatation, à une époque où la liaison du Roi avec Madame de Pompadour semble avoir traversé, si l'on en croit Mme du Hausset, une phase critique, à une époque où la Marquise tremble chaque jour de se voir supplantée dans l'affection du Roi.

Dans tous ces déjeuners et diners, dans ces visites de courtisans aimables, dans ces plaisanteries parfois risquées, rien évidemment qui soit de nature à changer la face du monde.

Et cependant Madame de Pompadour séjourne souvent à l'Ermitage. Elle y passe la moitié de sa vie, écrit-elle à Mme de Lutzelbourg (1). Et cependant l'Ermitage est à quelques minutes à peine de ce solennel cabinet du Conseil où le Roi tout puissant débat avec ses ministres des plus hauts intérêts de l'Etat...

Il ne serait pas extravagant de penser, qu'après ou avant une de ces séances où de graves questions de politique intérieure ou étrangère vont être agitées, l'ombre d'un Bernis ou d'un Choiseul se soit glissée à travers les bosquets du jardin prestigieux. N'est-ce pas au demeurant à Brimborion, une résidence toute aussi modeste et toute aussi discrète, que Madame de Pompadour discuta avec Bernis et Starenberg du renversement des alliances... N'avons-nous pas vu à Crécy, la marquise présider ce que nous appellerions aujourd'hui des Conseils de Cabinet... Et alors, si oui à Brimborion, si oui à Crécy, pourquoi non à l'Ermitage.

Cependant, rien ne venant de source sûre et authentique, nous sommes obligés de le reconnaître, ne nous permet de traduire en faits positifs cette hypothèse, raisonnable d'ailleurs, d'une activité politique quelconque dont l'Ermitage aurait été le théâtre.

Laissant délibérément à la porte de son domaine tout grave souci d'Etat, allant du sérieux au frivole avec la facilité qui convient à qui prétend tour à tour plaire et diriger, faut-il croire alors que la favorite n'ait voulu être à l'Ermitage, si proche des lieux où allait naître le hameau, qu'une séduisante fermière. Il n'y aurait

---

(1) « Vous croyez que nous ne voyageons plus, vous vous trompez nous sommes toujours en chemin : Choisy, La Muette, Petit chateau et certain Hermitage près de la grille du Dragon à Versailles, où je passe la moitié de ma vie, il a 8 toises de long sur 5 de large et rien au dessus; jugez de sa beauté mais j'y suis seule avec le Roi et peu de monde. Ainsi j'y suis heureuse. On vous aura mandé que c'est un palais. Ainsi que Meudon qui aura 9 croisées de face sur 7 mais c'est la mode maintenant à Paris de déraisonner sur tout. (Lettre écrite le 27 fév. 1749 par Mme de Pompadour à Mme de Lutzelbourg publiée par M. AP Malassis) P. 101.

rien d'invraisemblable à ce que Madame de Pompadour, sacrifiant au goût du temps, ait de loin en loin joué à la bergère.

M<sup>lle</sup> de Fauques le croit quand elle nous affirme : « En vérité, rien n'était déplacé dans cette aimable solitude que Madame de Pompadour à qui elle appartenait, nouvelle bergère d'arcadie, elle y apportait toujours une affectation ridicule et outrée ». (1).

Quoiqu'il en soit, nous pensons que Madame de Pompadour en compagnie de quelques bons amis, les Brancas, les Chateaurenault les Lutzelbourg, les Mirepoix, les Chartres, les Chaulnes, les Gontaut et quelques autres avec, a vécu tout simplement à l'Ermitage, au milieu de ses fleurs merveilleuses et de ses oiseaux rares, une vie reposante et sereine.

Et pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi ? Parce que Madame de Pompadour était ambitieuse ? parce que sa vie était un perpétuel combat ? Parce qu'elle ne pouvait respirer que dans l'action ? Mauvaises raisons. L'homme est ainsi fait, qu'en lui se superposent presque toujours plusieurs natures souvent aussi exigeantes les unes que les autres. A ces différentes natures il faut que tour à tour il donne satisfaction. Au château de Versailles, à Crécy, Madame de Pompadour laissait libre cours à sa passion d'intrigue et de domination, à son impérieux besoin de paraître. A l'Ermitage elle trouvait son équilibre dans l'amour d'un homme, le commerce d'amis éprouvés, les soucis domestiques de la bourgeoise qui disputait si souvent en elle la première place à l'intrigante.

Une vie reposante et sereine ... Certes les années se sont suivies là comme ailleurs sans se ressembler. L'Ermitage conservé par Madame de Pompadour jusqu'à sa mort, a été le témoin des jours heureux, des jours où rien ne semble impossible, puis des années grises où la santé s'en va, la beauté aussi, où le Roi n'arrive que difficilement à masquer sa froideur, sinon son amitié et sa confiance. Après les euphories des belles années, une mélancolie de déclin vint peu à peu planer sur toute chose, puis ce fut une longue, très longue agonie morale et physique où chaque jour qui passe blesse, puis ce fut 1764 la fin.

Nous pourrions peut-être arrêter là l'histoire de l'Ermitage puisque notre travail ne devrait en principe s'intéresser à cette pro-

---

(1) M<sup>lle</sup> de Fauques : Hist. de M<sup>re</sup> la marquise de Pompadour p.91.

priété que dans la mesure où elle se trouve en rapport avec la personne de Madame de Pompadour. Nous avons pensé cependant qu'il convenait de ne pas nous enfermer dans une formule trop étroite.

Madame de Pompadour il est vrai, a cessé d'être présente à l'Ermitage, en chair et en esprit depuis le 1<sup>er</sup> mai 1764, mais son souvenir n'a-t-il pas plané bien longtemps après sur le « charmant bijou ». Aujourd'hui encore lorsqu'on passe rue de l'Ermitage, ou que, plus favorisé on franchit le seuil du couvent des Auxiliatrices ce ne sont pas les ombres plus ou moins effacées du duc de La Vrillière, du Comte et de la comtesse de Maurepas, de Mesdames qui se présentent à nous, mais la grande ombre de la favorite. Elle domine tout ce lieu.

Elle continue à l'imprégner de son charme et de sa force. C'est à elle qu'on pense là et non à d'autres. L'Ermitage est en quelque sorte resté sa chose. C'est encore s'occuper d'elle que d'en chercher les traces et les souvenirs à travers le temps.

Après la mort de Madame de Pompadour, le 1<sup>er</sup> mai 1764 l'Ermitage fut donné par le Roi au marquis de Marigny, frère et héritier de la disparue, sa vie durant et à condition qu'il occuperait la propriété en personne et ne la céderait à nul autre (1).

Pour des raisons, sans doute raisons de convenance personnelle qu'il ne nous a pas été possible d'établir, le 15 octobre 1766, le Roi, sur la demande du marquis de Marigny, signe un nouveau brevet qui donne l'Ermitage au duc de la Vrillière et au marquis de Marigny successivement et leur vie durant. Le marquis de Marigny devant éventuellement entrer en jouissance à la mort du comte de St Florentin duc de la Vrillière (2).

Le 5 avril 1776, Louis XVI confirme la donation du 14 octobre 1766 et décide qu'après la mort du dernier survivant le domaine fera retour à perpétuité au directeur des Bâtiments (3).

Il est assez curieux, entre temps, de noter l'attitude du mar-

---

(1) Brevet de donation du 1<sup>er</sup> may 1764. Bib. de Versailles fonds Fromageot.

(2) Brevet de donation du 15 octobre 1766 et lettre du Cte de St Florentin relative à ce brevet. bib. de Versailles fonds Fromageot.

(3) Brevet du 5 avril 1776, arch. Nat. 0<sup>1</sup>1803.



quis de Marigny en ce qui concerne ses droits éventuels sur l'Ermitage. — Il est incontestable qu'après la mort de sa sœur, il tient à conserver cette propriété, puisque, par lettre du 10 mai 1764, il remercie chaleureusement le comte X... de son intervention auprès du Roi pour lui assurer la jouissance de l'Ermitage (1).

Et pourtant en 1766, le marquis de Marigny cède au duc de La Vrillière ses droits sur la propriété, se réservant d'en reprendre la jouissance si le duc vient à décéder avant lui. En 1776 le Roi désire rattacher le domaine au service des bâtiments. Le maréchal duc de Mouchy écrit au marquis de Marigny deux lettres (2) pour l'en informer. Celui-ci répond le 13 février et le 24 mars 1776 au maréchal pour défendre ses droits (3). Il a du reste gain de cause puisque, nous l'avons vu plus haut, le souverain signe le brevet du 5 avril 1776, qui, tout en réunissant l'Ermitage au service des Bâtiments, confirme le duc de La Vrillière et le marquis de Marigny dans leurs droits de 1766.

Le duc de La Vrillière meurt en 1777. On pourrait croire que le marquis de Marigny va user d'un droit qu'il a si âprement défendu et qu'il va entrer en jouissance. Pas du tout, il cède la propriété à Madame de Maurepas héritière du duc de La Vrillière.

Il est assez plaisant également de constater avec quelle régularité et quelle désinvolture le marquis de Marigny viole les engagements qui lui sont imposés par les Brevets de 1764 et 1776.

Le Brevet de 1764 lui impose impérativement d'habiter personnellement l'Ermitage et de ne le céder à nul autre. Il s'empresse en 1766 d'y installer le duc de La Vrillière. Le brevet de 1776 lui impose tout aussi formellement la même obligation dont il fait d'ailleurs le même cas, cédant aussitôt la jouissance de la propriété à la Comtesse de Maurepas.

Le 22 novembre 1781, après une occupation sans histoire Madame de Maurepas perdit son mari. A ce propos Bachaumont dans ses mémoires secrets raconte l'anecdote suivante :

« Monsieur le comte de Maurepas est mort hier au soir sur  
« les onze heures. Comme M. le comte de Maurepas était

---

(1) Arch. Nat. 0°1083

(2) Arch. Nat. 0°1803

(3) Arch. Nat. 0°1803

« logé au château d'où l'on expulse les morts dès le premier instant, Madame de Maurepas avait prévenu le Roi et demandé un délai de six heures qui lui avait été accordé. En même temps ne pouvant se dissimuler la fin prochaine de son mari, elle avait donné l'ordre qu'on tint à l'Ermitage un appartement bien chaud et un lit tout près à être bassiné et à recevoir le cadavre lorsqu'il arriverait. En effet il a été transporté dans sa robe de chambre et sa chaise à porteurs et, tout le cérémonial rempli, la comtesse est partie vers les onze heures du matin pour se rendre à Paris ».

Le marquis de Marigny ayant suivi de très près le comte de Maurepas dans le domaine des ombres, la comtesse de Maurepas dut quitter l'Ermitage. En remettant la maison au Roi, elle lui céda quelques meubles dont l'inventaire (1) fait le 6 mars 1782 donne une certaine précision sur la date de son départ.

Mesdames, tantes du Roi, succédèrent à Madame de Maurepas. Nous n'avons pas trouvé la date exacte de leur entrée en jouissance, mais dès le mois de décembre 1781 elles agissent en propriétaires à propos d'un ponceau qu'il est question de refaire sur la route qui va de la grille de Trianon à la porte St-Antoine (2).

En février et en mars 1782 elles réclament un accès plus facile à l'Ermitage par l'avenue qui vient de Trianon. Le 12 août 1782, elles demandent l'élargissement de leur domaine. Le 21 août 1782, elles exigent une nouvelle clôture le long de la rue de Maurepas. Le 29 août, c'est la grande pièce d'eau du potager de l'Ermitage dont elles veulent le comblement. (3).

Bref dès la fin de 1781, elles sont en place et bien en place. Nul ne doit l'ignorer semble-t-il dans le service des bâtiments du Roi où les exigences des princesses tombent drues comme grêle sur tous ceux qui ont la redoutable charge de les satisfaire. Ce pauvre M. Mique qui est cependant un gros personnage en est positivement bouleversé :

« Ne pouvant suivre avec la même exactitude que Mesdames y mettent tous les ouvrages qu'elles ont fait faire à l'Ermitage et souvent n'ayant besoin d'autre avis que le leur, il ne vous paraîtra pas étonnant Monsieur le

---

(1) Arch. Nat. 0'1804

(2) Arch. Nat. 0'1804/4

(3) Lettres échangées à partir de 1782 pour énoncer ou satisfaire les exigences de Mesdames. Arch. Nat. 0'1804.

« Comte que je ne me rappelle pas la plupart des articles  
« qui composent les deux mémoires qui étaient joints à la  
« lettre dont vous m'avez honoré. L'inspecteur particulier  
« de ces princesses m'a assuré qu'il en avait pleine con-  
« naissance. Je le crois, parce qu'il est honnête homme  
« mais nonobstant cela, ayez la bonté de me diriger dans  
« la forme que vous voulez que je mette à ces mémoires, si  
« toutefois, d'après l'apostille de Madame Adélaïde vous  
« êtes décidé, Monsieur le Comte, à les accepter pour le  
« compte du Roi. » (1).

Mesdames, propriétaires impérieuses et exigeantes semblent avoir eu l'Ermitage en particulière affection. C'est encore ce bon Monsieur Mique qui nous renseigne à ce sujet dans cette lettre du 5 avril 1786 dont nous venons de donner des extraits :

« Mesdames, écrit-il, se sont fait de l'Ermitage une occu-  
« pation utile à leurs santés et à moins d'objets un peu  
« majeurs comme leurs serres et autre chose de pareille  
« conséquence, ces princesses ordonnent, dirigent et  
« même inspectent. Aussi y vont-elles presque tous les  
« jours ouvrables quand elles sont à Versailles ».

L'activité de Mesdames, se manifeste à l'Ermitage plus par une frénésie de changement dans la forme des choses que par une action mondaine et politique sur la société du temps.

Les filles de Louis XV ont vieilli. Elles sont devenues avec l'âge, prudes et peu indulgentes à la jeunesse qui s'amuse. De leur observatoire de l'Ermitage si près de Versailles et de Trianon, elles regardent et critiquent. Pour mieux voir cette route qui va de la grille de Trianon à la porte Saint-Antoine par laquelle passent tant de brillants cortèges, et les personnages les plus marquant de la cour, elles font pratiquer dans les murs de clôture de leur jardin trois brèches garnies de fossés larges et profonds appelés communément des « ha ha » (2). Malheureusement, c'est Tarlé qui nous l'apprend dans une lettre du 3 mai 1783 (3), ces fossés larges et profonds par dessus lesquels on peut jouir d'un spectacle

---

(1) Arch. Nat. O'1804 lettre du 5 avril adressée par Mique au comte d'Angiviller.

(2) « Brèches que l'on appelle haha et au moyen desquelles Mesdames voyent et découvrent les personnes qui passent par le chemin allant de la grille de Trianon à la porte St Antoine ». signé Tarlé ; arch. Nat. O' 1804.

(3) Arch. Nat. O' 1804/5.

si intéressant se sont remplis d'une eau qui a croupi, qui sent très-mauvais, et qu'il faut évacuer avec un aqueduc. Encore un travail de plus à mener à bien. Ce ne sera pas le dernier... Et ainsi entre les petits potins, les bonnes œuvres et les améliorations apportées à la propriété, le temps passe... Le temps passe à l'Ermitage comme il passe à Meudon, comme il passe à Bellevue dans ces soucis d'ordre secondaire, dans ces préoccupations d'ordre domestique ou M<sup>me</sup> Adélaïde cherche peut être un dérivatif à ses rêves avortés d'influence et de grandeur.

Dès 1791, d'ailleurs, les vieilles demoiselles, sentant gronder l'émeute du côté de Bellevue, quittent la France et vont chercher refuge en Italie près du St Père.

L'Ermitage traverse la tourmente nous n'oserions pas dire sans dommages. Le 27 septembre 1793 la propriété est vendue à François Rivet (1) comme bien national 262.000 livres, soit à peu près 20.000 livres de moins qu'elle n'avait coûté. François Rivet la loue aussitôt à un entrepreneur de fêtes publiques qui n'y fait pas ses affaires. En 1799 il la vend 55.000 francs au général Baron Dentzel. Le général, après avoir été en pourparlers en 1816 avec le chevalier de Sainte-Ville représentant Louis XVIII, qui désirait rattacher de nouveau l'Ermitage au domaine de la couronne, cède la propriété en 1825 à M. Charles Deladrelle commerçant rue St Thomas du Louvre N° 19. Celui-ci y installa une manufacture de toiles peintes.

A sa mort en 1835 ses filles vendent l'Ermitage au comte de Semallé pour la somme de 60.050 francs. Le comte de Semallé qui avait acheté la propriété avec l'arrière pensée de la restituer au domaine royal, se heurta à une fin de non recevoir de Louis-Philippe.

Il pensa alors y établir une communauté religieuse et fit à cet effet des ouvertures à Monseigneur l'Evêque de Versailles.

Mais entre temps, Mme de Semallé avait visité l'Ermitage. La propriété lui ayant plu, elle avait pris la décision d'y résider. Le comte de Semallé s'inclina. Comme les bâtiments et jardins avaient été plus ou moins saccagés par la fabrique de Charles-

---

(1) Acte de vente, arch. de S. et O ; (dossier 530<sup>e</sup>)

Deladrelle, le nouveau propriétaire dut, pour s'y installer, consentir de coûteuses réparations. Nous avons vu, au chapitre bâtiments, qu'il fit réédifier un étage au pavillon de Mesdames et qu'il fit aménager l'ancienne orangerie et le bâtiment de service en locaux d'habitation et de réception.

Le comte de Semallé fit également transformer le petit temple de Mesdames en chapelle. Chaque 21 janvier il y faisait célébrer un service à la mémoire de Louis XVI. C'est là que le 21 janvier 1863, le vieux gentilhomme royaliste, toujours fidèle au service de son prince, malgré ses 90 ans passés, voulut quand même, par un temps particulièrement rigoureux, assister à la cérémonie commémorative et contracta le mal qui devait l'enlever quelques jours après.

Le domaine resta dans la famille des Semallé jusqu'en 1894. Cette année là meurt le comte René de Semallé. Des sept enfants qu'il avait eu, deux seulement survivaient alors, deux filles religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire, qui en 1895 installèrent la congrégation à laquelle elles appartenaient dans leur propriété familiale.

De sorte qu'aujourd'hui dans cet Ermitage qui vit Madame de Pompadour sacrifier à l'amour, au monde, à la richesse à la grandeur terrestre, de saintes filles prient et renoncent. La mère supérieure y voit le doigt de Dieu.

Rose Marie LANGLOIS  
Diplômée de l'Ecole  
du Louvre

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                   | pages |
|-------------------|-------|
| Introduction..... | 22    |
| Avant-propos..... | 24    |

## CHAPITRE I

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| <i>Les bâtiments</i> (groupe nord)..... | 27 |
| Petite maison de Mme de Pompadour       |    |
| } extérieur.....                        | 29 |
| } intérieur.....                        | 35 |
| Autres bâtiments du groupe nord         |    |
| } orangerie.....                        | 38 |
| } bâtiment de service                   | 42 |
| } écuries.....                          | 42 |
| } vacherie.....                         | 43 |
| } petit pavillon.....                   | 44 |
| Groupement sud.....                     | 44 |

## CHAPITRE II

### *Les jardins*

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Origine des jardins.....                | 47 |
| Aménagements des jardins.....           | 48 |
| L'appréciation des contemporains.....   | 49 |
| Le témoignage des plans.....            | 50 |
| Statues.....                            | 51 |
| Petit temple..... 53 et                 | 65 |
| Bassins.....                            | 54 |
| Les accès de l'Ermitage.....            | 55 |
| Les jardins après Mme de Pompadour..... | 60 |

## CHAPITRE III

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Le financement des travaux..... | 68 |
|---------------------------------|----|

## CHAPITRE IV

|                          |    |
|--------------------------|----|
| La vie à l'Ermitage..... | 72 |
|--------------------------|----|

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

|                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Plan, extrait du plan de 1756 faisant ressortir la position des<br>bâtiments.....                                             | 28 |
| Plan n° 33 (Arch. Nat.).....                                                                                                  | 28 |
| Plan du rez-de-chaussée du pavillon Notre-Dame. Ancien<br>pavillon de Mme de Pompadour, tel qu'il se présente en<br>1946..... | 39 |
| Croquis n° 1. Terrain de l'Ermitage tel qu'il fut concédé à<br>Mme de Pompadour.....                                          | 52 |
| Croquis n° 2. Extrait du plan de 1756 représentant le do-<br>maine de l'Ermitage.....                                         | 52 |
| Plan donnant les possibilités d'extension de l'Ermitage....                                                                   | 56 |
| Routes d'accès et entrées de l'Ermitage.....                                                                                  | 59 |
| L'Ermitage en 1844 (extrait du plan de Charles Picquot)...                                                                    | 64 |
| Ermitage de Versailles. Pavillon de Mme de Pompadour,<br>actuellement maison Notre-Dame.....                                  | 31 |
| Ermitage de Versailles-Orangerie.....                                                                                         | 41 |
| Ermitage de Versailles-Petit Temple.....                                                                                      | 66 |

---